



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2017

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, C.ORDONNES, JM.BAGNERES-PEDEBOSCQ, JD BONNOME, J.DARRIGADE, C.DUPIN, N.DAUGA, A.VALOT, G.MOSCHETTI, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, M.DUBROCA, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : MA. THEBAUD (pouvoir à MJ ROQUES), M. EVENE (pouvoir à L. DARRIBEROUGE), UA. DEL PRADO (pouvoir à G. MOSCHETTI), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), C. DUFOUR (pouvoir à C. ORDONNES), M. LORDON (pouvoir à F.GONZALEZ), G.ELGART (pouvoir à P.ACEDO), S.PUYO (pouvoir J.DOS SANTOS), P.FAVRAUD (pouvoir à C.MARTIN).

Secrétaire de séance : Claire ORDONNES

ORDRE DU JOUR :

- . Pouvoirs
- . Désignation du secrétaire de séance
- . Informations de Monsieur le Maire
- . Informations des Adjoints

- . **Présentation d'une motion pour le maintien du service public à la Poste**

PROJETS DE DELIBERATIONS

Finances

01. Budget Principal 2016 : vote du Compte Administratif
02. Budget 2016 : vote du compte de gestion
03. Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2016
04. Budget annexe « Spanc » 2016 : vote du Compte Administratif
05. Budget annexe « Spanc » 2016 : vote du compte de gestion
06. Débat d'orientations budgétaires 2017
07. Réhabilitation du bâtiment du CCAS – Demande de financement auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local

Travaux

08. Electrification rurale – Eclairage public neuf (SDEPA) 2017– Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n° 16EP026
09. Electrification rurale – Eclairage public neuf (SDEPA) 2017– Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n° 16TE053
10. Electrification rurale – Programme « Article 8 (Bayonne) 2017 » –Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n° 16EF010
11. SDEPA : Remplacement des ballons fluorescents, Secteur Laclau
12. SDEPA : Remplacement des ballons fluorescents, Lotissement Pastou
13. SDEPA : Remplacement des ballons fluorescents, Secteur Politzer

Foncier

14. Acquisition de la parcelle AB 58, quartier du Petit Nanot

Intercommunalité

15. Désignation des représentants de la Commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

16. Prise de compétences politique linguistique en faveur de la langue basque et culture basque par la Communauté d'Agglomération Pays Basque

. Questions diverses

INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire annonce la naissance du petit-fils de Madame Marie Ange THEBAUD, Maël, né ce matin.

Monsieur le Maire annonce le décès de Madame Annie RICARD, ancienne conseillère municipale et de Monsieur Jean LAFAURIE, ancien adjoint au Maire de Monsieur Jean Abbadie, et Président de l'Association « les Amis du Bois Guilhou ».

Monsieur le Maire rappelle que :

. le 18 mars, se déroulera la cérémonie de la citoyenneté au cours de laquelle sera remise la carte d'électeur aux jeunes de 18 ans,

. le 19 mars aura lieu la cérémonie du cessez le feu en Algérie, à 11 heures, au Monument aux Morts.

Il précise en outre, que le Conseil Municipal prévu initialement le 28 mars sera décalé au lundi 3 avril en raison de la tenue, au même moment, du comité permanent de la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Il souligne que les réunions du comité exécutif ont été fixées un mardi sur deux.

Monsieur le Maire indique qu'une enquête publique se déroule du lundi 20 février au vendredi 10 mars 2017, où il sera procédé conjointement :

. à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'acquisition des terrains et immeubles nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement de l'ilot Biremont 1,

. à une enquête parcellaire en vue de délimiter les terrains à acquérir pour permettre la réalisation de ce projet.

Le dossier d'enquête et les registres sont disponibles à la mairie de Boucau.

Madame Valérie BEDERE, commissaire enquêteur assure des permanences pour recevoir les observations du public à la mairie de Boucau :

- Le lundi 20 février 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
- le jeudi 2 mars 2017 de 14 heures à 17 heures
- le vendredi 10 mars 2017 de 14 heures à 17 heures.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier du Préfet l'informant des nouvelles modalités de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI).

En effet, à compter du 15 mars 2017, les mairies qui ne seront pas équipées d'un dispositif de recueil et compétentes pour recueillir les demandes de CNI et de passeports ne devront plus accepter aucune demande papier.

Toutefois, les mairies volontaires auront la possibilité d'offrir aux administrés un nouveau service d'aide à la demande de titres en disposant d'un simple ordinateur pour permettre à l'usager d'effectuer en mairie

une pré-demande en ligne de CNI contribuant ainsi à assister les personnes ayant des difficultés d'accès au numérique.

Monsieur le Maire indique par ailleurs que l'Association des Maires de France s'inquiète de cette annonce et envisage la rédaction d'une motion pour demander aux autorités de décaler la date de mise en œuvre de cette mesure. La Municipalité souhaite souscrire à cette motion.

INFORMATIONS DES ADJOINTS

Madame Marie José ROQUES annonce, au nom de Madame Marie Ange THEBAUD, que la fête du bois Guilhou se déclinera cette année sur deux semaines, du 9 au 29 mai 2017. En effet, les écoles ont été associées à cette manifestation et pour permettre à tous les enfants de participer à ces temps forts, il a été acté un déroulement de cette fête sur 15 jours.

Madame Marie José ROQUES indique que le jeudi 9 mars aura lieu une conférence histoire de l'Art, « Attention à la peinture » sur le thème « le grand peintre était une femme ».

Monsieur Jean LARRE d'Urrugne, expose ses œuvres ce mois-ci dans les locaux de la mairie.

Madame Claire ORDONNES signale que l'ouverture du local des jeunes, en partenariat avec le Centre de loisirs, est un franc succès. 23 jeunes y sont présents quotidiennement avec un programme d'activités très attractif.

Le 9 mai aura lieu, à l'Apollo, une conférence débat pour traiter la question des violences à l'école avec l'intervenante Moune Haguenauer.

Monsieur Patrick ACEDO dit que les divers travaux engagés sur la Commune en fin d'année sont en cours de finition.

Le 7 mars aura lieu la réception des travaux, allée des Arbousiers. Il restera les bas-côtés à finaliser. Il précise être en attente du compte-rendu du SDEPA.

La commission sécurité du centre Aintzina a été favorable. Sur l'ensemble de la Ville, la Préfecture se félicite du niveau de positivité des établissements Boucalais qui rentrent parfaitement dans le cadre légal.

Monsieur Gilles LASSABE signale que le dossier de la Poste (bail à réhabilitation) doit être signé au printemps. Le chantier démarrera cet été pour être finalisé en fin d'année.

La signature du compromis de vente pour la maison Erramoun aura lieu en mairie, le 9 mars.

Concernant la maison Garcia, le permis est délivré et affiché.

Pour terminer, il annonce que le chantier du programme « Le Casino » va commercer puisque le quota de commercialisation a été atteint.

Présentation d'une motion pour le maintien du service public à la Poste

Monsieur le Maire souligne le fort mécontentement des élus et des habitants qui l'ont interpellé à de nombreuses reprises car, depuis plusieurs mois, la distribution du courrier et l'accueil du public au bureau de Poste de la Commune de Boucau, sont fortement perturbés.

Certains secteurs n'ont pas été desservis pendant plus de 10 jours consécutifs voire plus. Pas de courrier, pas de presse pour les abonnés, pas de lettres recommandées sur les tournées non couvertes.

De plus, l'attente au guichet est de plus en plus importante puisqu'un seul agent est présent, notamment les samedis, obligeant ainsi les usagers à s'orienter sur d'autres bureaux de Poste.

Il est anormal que les administrés subissent les conséquences de la politique de réorganisation des services, mise en place par la Poste.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a adressé un courrier le 6 octobre 2016 et un mail le 15 décembre 2016 à la Direction de la Poste pour exprimer ses préoccupations mais ces démarches sont restées sans réponse.

Après les Villes d'Anglet et de Bayonne, Boucau semble être en ligne de mire. Il propose donc au Conseil Municipal de réagir contre les manquements constatés sur la Commune de Boucau.

Le Conseil Municipal,

- . demande le maintien du bureau de poste de plein exercice au titre du respect du service public et de l'accompagnement des populations,

- . réclame des moyens et toutes dispositions nécessaires pour assurer un bon fonctionnement du service de distribution du courrier.

- . réclame, de la part d'une entreprise tenue à des obligations de service public, que la rentabilité des bureaux de poste ne soient pas seulement appréciée à partir de critères financiers mais aussi sociaux en intégrant les nécessités d'un aménagement harmonieux du territoire.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a reçu le 6 février les représentants CGT de la Poste et le 8 février, trois personnes de la Direction.

De plus, une manifestation organisée par le Parti Communiste Français et la CGT s'est déroulée le 18 février et la majorité s'y est associée et il a pu, en tant que Maire, s'y exprimer tout comme Monsieur Christophe MARTIN, conseiller départemental et Madame Marie José ROQUES, en tant que représentante de la CSF.

Il informe également l'assemblée qu'il a reçu une copie d'un courrier de la Députée, Colette CAPDEVIELLE qui interroge Monsieur BELLEC, Directeur de la Poste, sur ces dysfonctionnements.

Un article sur le journal Sud-ouest est aussi paru. Il note que beaucoup de monde se mobilise.

Monsieur Christophe MARTIN pense que la motion résume bien les intentions. Malgré les actions menées, il faut rester mobilisé car ce sont les administrés qui sont pénalisés. L'histoire a montré que si on ne se mobilisait pas, les services publics s'éloignaient. Même si l'on sait que la tendance est de mutualiser, il y a des inquiétudes à avoir car la Poste doit être un service de proximité surtout pour une Ville comme Boucau où le contact humain est essentiel. Afin d'éviter cette proximité, on fait tourner les facteurs. Cet organisme veut casser le lien.

Il a, pour sa part, saisi la déléguée départementale de la Poste et il a reçu également des réponses convenues qui manquent de sincérité. Il faut s'inscrire dans la durée car il pense que des décisions plus négatives seront prises.

Madame Francine DUPLASSO se réjouit que cette motion soit proposée aux élus de la Commune de Boucau. Elle se réjouit d'autant plus que sa question d'octobre 2016 était restée, lettre morte. Ce n'est qu'une boutade !

Heureusement que les élus de l'opposition ont su convaincre la majorité pour aboutir à cette motion.

Mais, elle voudrait que la Municipalité soit particulièrement attentive au devenir de la Poste. Cette motion n'est pas une fin en soi.

Elle souhaite que des informations soient données sur l'avancée de ce dossier : déroulement des tournées, présence de 2 agents aux guichets (en fonction évidemment des heures d'affluence que connaissent les agents préposés aux guichets).

Ce dossier ne doit pas se contenter de la motion, de la lettre de la Députée de la circonscription, du compte rendu de la déléguée aux Relations Territoriales et des articles parus dans le journal SO.

Madame Marie José ESPIAUBE souhaite que Monsieur le Maire donne lecture au public de la réponse de la Poste.

Monsieur le Maire donne suite à cette requête :

« *Monsieur le Maire,*

Je tenais tout d'abord à vous remercier pour votre accueil, votre écoute et le temps que vous nous avez consacré hier, lors de notre visite avec Madame Poncet et Monsieur Métais.

Comme nous l'avons évoqué, vous trouverez ci-dessous la synthèse des sujets que nous avons abordés et des réponses que nous avons pu vous apporter.

Concernant les difficultés de distribution que nous avons connues il y quelques semaines sur la Ville de Boucau, difficultés dues à deux absences inopinées et à des problèmes de recrutement de CDD, je vous confirme qu'il n'y a plus aucun retard à déplorer.

Lorsque vous avez rencontré des agents de l'établissement Courrier, ceux-ci ont évoqué un emploi qui ne serait pas comblé depuis août 2016. Comme Madame Poncet vous l'indiquait, afin de pallier cette absence, elle a recruté un agent en CDD qui sera maintenu le temps nécessaire afin de pouvoir assurer la distribution de la meilleure manière possible.

Pour ce qui est du projet de réorganisation, qui se déroule naturellement dans le strict respect des instances de concertation, il est prévu que sur les six facteurs affectés à Boucau, cinq d'entre eux qui font actuellement la distribution avec des scooters 125, seront équipés de vélos électriques, beaucoup moins accidentogènes voire, si cela est possible, de staby, véhicules électriques à 3 roues très appréciés de ceux qui les utilisent déjà.

Concernant le bureau de Poste, Monsieur Métais vous a informé qu'une réflexion était en cours afin de pouvoir sur certaines plages horaires, ouvrir un second guichet. Ce projet en phase de construction intègre une modification des horaires d'ouverture afin de tenir compte de l'activité réelle. Mes collègues du réseau reviendront vers vous prochainement pour vous détailler ce projet.

Pour finir, nous vous avons proposé d'organiser au sein de votre Commune, une réunion, où nous viendrions vous présenter ainsi qu'à vos collègues Maires de l'Agglomération, toutes les évolutions de la Poste et les services qui peuvent être rendus par nos facteurs notamment autour de la modernisation de l'action publique, la silver économie, la transition énergétique, la logistique urbaine... Vous avez répondu favorablement à notre demande et nous vous en remercions. Je vais revenir vers vous pour les modalités pratiques de cette rencontre.

Je reste, ainsi que mes deux collègues, à votre écoute et à votre disposition, et vous prie de croire Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée. »

Monsieur le Maire pense que ce courrier se veut rassurant mais que les problèmes, en réalité, ne sont pas réglés.

Monsieur Jean Pierre CRESPO s'associe à ce qui vient d'être dit. Il est évident qu'il y a beaucoup de dangers qui pèsent actuellement sur les services publics (CPAM, CAF, La Poste...). Il faut poursuivre le soutien et être vigilant. Il annonce qu'une pétition circule actuellement car il pense que c'est par l'appui des usagers qu'il faut se battre pour avoir gain de cause et non pas avec des réponses toutes faites. Il faut maintenir un service public de qualité.

Monsieur le Maire précise que 3 personnes de la Direction de la Poste ont fait le déplacement à la mairie. Cette affaire est prise au sérieux et est à suivre. Sans polémique, il précise que l'Etat veut bien cette situation.

Au niveau local il faudra rester vigilant.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-1-

Budget Principal : Vote du compte administratif 2016 –

Monsieur le Maire indique que suite à la commission des finances, tous les éléments ont été détaillés et il fait état de la synthèse du CA :

SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016	
Excédent de Fonctionnement	411 964€
Dotation aux Amortissements	208 345€
C.A.F. Brute	620 309€
Report excédent 2015	340 314€
Autofinancement	960 623€
Déficit d'investissement (dont excédent RAR 627 521€)	- 547 459€
Excédent de fonctionnement reporté en 2017	413 164€

Monsieur le Maire rappelle que tous les tableaux détaillés ont été adressés à l'ensemble des élus. Il donne des explications sur les recettes de fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES	CA 2015	CA 2016	Variation CA15 en valeur
013 Atténuation de charges	203 459	178 635	-24 824
70 Produits des services	203 802	230 368	26 566
73 Impôts et Taxes	5 684 125	5 921 654	237 530
74 Dotations	1 390 960	1 169 066	-221 893
75 Autres produits	56 522	64 529	8 007
76 Produits financiers	29 468	24 048	-5 420
77 Produits exceptionnels (dont 775 : produit de cession : 19 630 €)	864 259	124 738	-739 521
042 Opérations d'ordre (opération de cession 7761 : 11 555 €, travaux en régie 722 : 75 469 €)	70 517	87 024	16 507
TOTAL recettes de fonctionnement	8 503 112	7 800 063	-703 049

013 : Atténuation de charges : Les 24 824 € de moins en recettes sont liés à un remboursement versé à la Ville de Saint Pierre d'Irube au titre de la rémunération de l'ancienne DGS.

70 : Produits des services : Les 26 566 € qui sont favorables à la Ville viennent des produits de restauration scolaire et périscolaires, des concessions du cimetière et de la régie des spectacles.

73 : Impôts et taxes : L'augmentation de 237 530 € est issue des taxes locales car les bases ont augmenté ainsi que le nombre de logements. Il est à noter également l'augmentation du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation. De plus, il précise que la dotation de solidarité communautaire a été intégrée dans l'attribution de compensation dans le cadre du pacte financier avec l'ACBA.

74 : Dotations : Baisse de 221 893 €, liée à la diminution de la DGF et des compensations de l'Etat et au fait que, par rapport à 2015, la Commune n'a pas perçu la dotation versée par l'Etat au titre de l'organisation du recensement de la population.

75 : Autres produits : + 8 007 € : Il s'agit du loyer « Paquin ».

76 : Produits financiers : - 5 420 € : Remboursement des intérêts de l'emprunt pour le Sitcom.

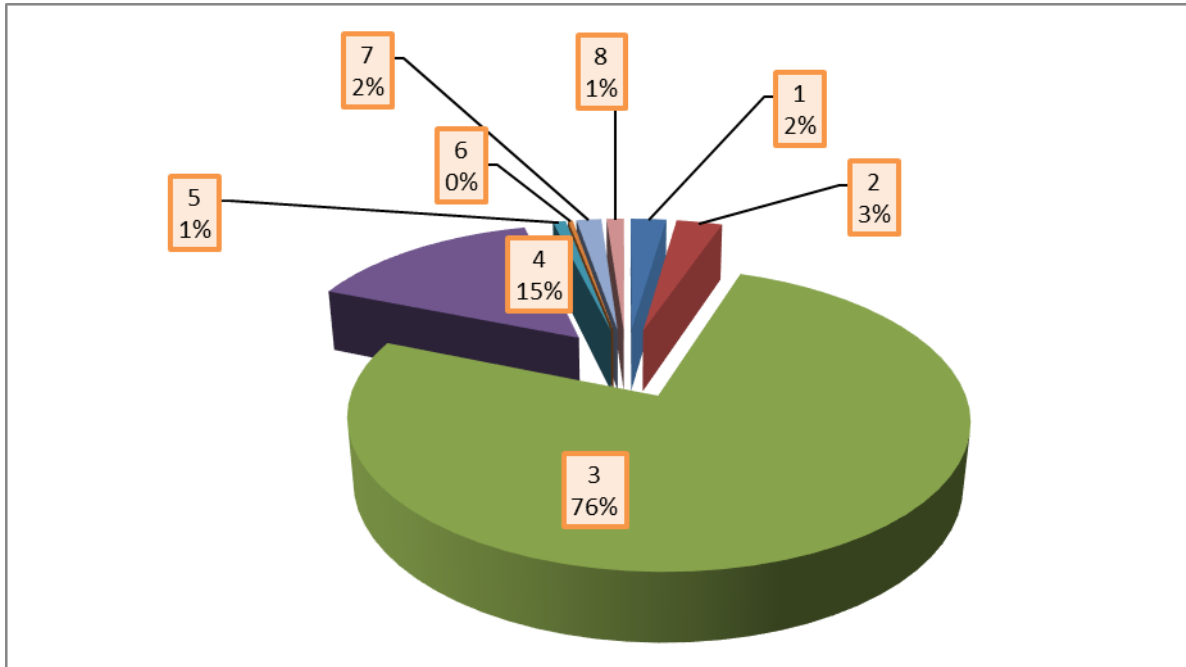
77 : Produits exceptionnels : - 739 521 € : Cela est justifié par le fait qu'en 2015 un produit de cessions d'immobilisations (Landaboure, Chevalier, la Terrasse) avait été constaté.

L'indemnisation des sinistres par l'assurance des salles Vigo et Ferdinand Darrière est venue compenser, pour partie, ce montant.

042 : Opérations d'ordre : + 16 507 € : travaux en régie

On note au final un déficit de 703 049 €. La baisse des dotations est compensée par les augmentations des impôts et taxes qui sont favorables à la Commune.

Monsieur le Maire commente le camembert en indiquant que la part la plus importante des recettes est constituée par les impôts et taxes : 76 % des recettes de fonctionnement.



Monsieur le Maire explique en détail les dépenses de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	CA 2015	CA 2016	Variation CA15 en valeur
011 Charges à caractère général	1 551 555	1 482 844	-68 710
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 963 071	3 961 522	-1 549
014 Atténuation de produits (impôt spectacle 372€+Loi SRU 75 001€)	42 410	75 373	32 963
65 Autres charges de gestion courante	1 294 806	1 301 288	6 482
66 charges financières (intérêts, icne, EPFL 12 483€, SITCOM 24 048)	341 427	318 859	-22 568
67 Charges Exceptionnelles	6 111	8 683	2 572
022 Dépenses imprévues			
042 opérations d'ordre (amortissements 6811)	250 040	208 345	-41 696
042 opérations d'ordre (opération de cession 675-676)	731 688	31 185	-700 502
TOTAL dépenses de fonctionnement	8 181 107	7 388 099	-793 009

011 : Charges à caractère général : – 68 710 €. Cet écart est en réalité de –108 710 €. Cette différence est liée à la réalisation en charges par des prestataires de service (associations) à qui la Ville versait des subventions et que l'on a passé sur un autre compte à la demande du Trésor Public. Un écart favorable de 125 000 € se fait jour, il s'agirait d'un décalage de factures ErDF mais c'est l'incertitude pour l'instant. Des maîtrises de charges sont à noter.

012 : Charges de personnel : – 1 549 € : Monsieur le Maire souligne que l'évolution de ce chapitre est fonction des remplacements liés aux arrêts maladie.

014 : Atténuation de produits : 32 963 € supplémentaires liés aux pénalités de la Loi SRU.

65 : Autres charges de gestion : 6 482 €

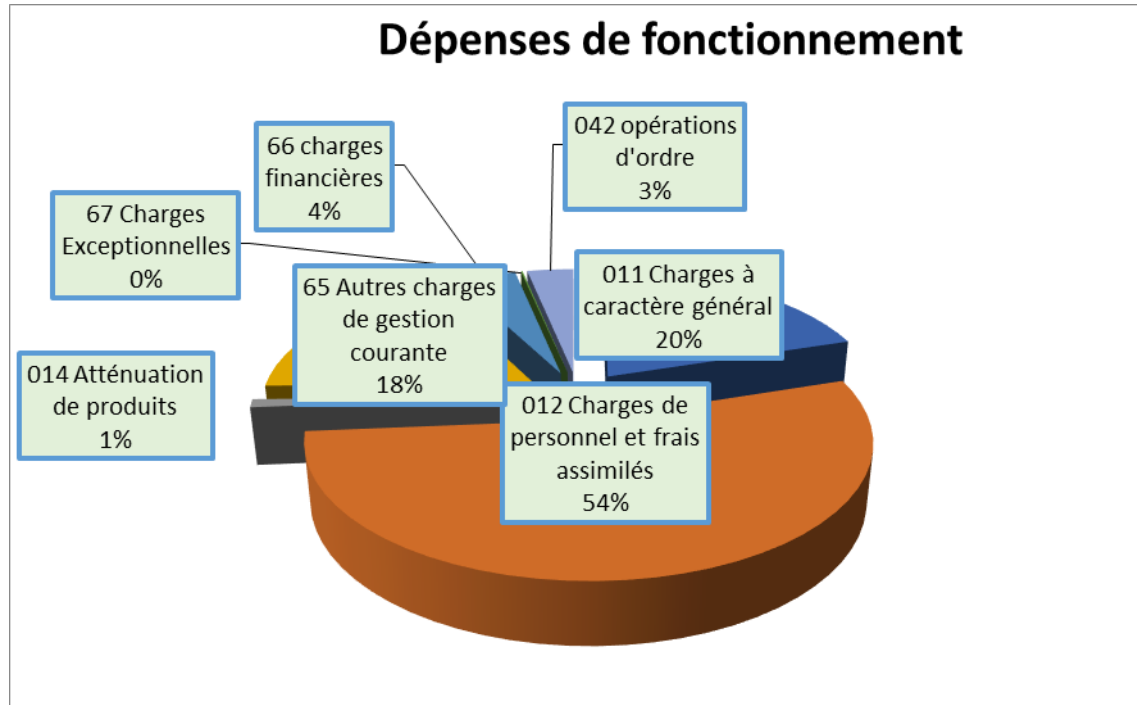
. Indemnités des élus : il rappelle à ce propos que les élus perçoivent 15 % en moins que le maximum auxquels ils pourraient prendre.

. Subventions aux associations. Il rappelle qu'en 2015 il y a eu des interventions des associations dans le cadre péri-scolaire qui montent dans les prestations de services.

042 : opération d'ordre : – 41 696 € : il s'agit d'amortissements calculés

042 : opérations d'ordre : – 700 502 € : sortie des biens immobiliers du bilan. Il s'agit d'un jeu d'écriture.

Monsieur le Maire commente un camembert relatif aux dépenses de fonctionnement. Les charges de personnel représentent 54 % des dépenses totales. Il tient à souligner que ce pourcentage est à relativiser car si des économies sont faites sur les frais généraux et que les dépenses de personnel se maintiennent, ce pourcentage augmente quand même.



Monsieur le Maire donne les explications pour les recettes d'investissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
RECETTES	BP 2016	CA 2016	RAR 2016
Recettes d'équipement	1 844 138	367 617	1 076 521
1323 Subv. Conseil Départemental – Contrat de Territoire (Ecole Abbadie)	40 178	40 178	
13248 Mairie de Tarnos Etude Hydraulique rue G.Lassalle	2 200	2 200	
13258 ACBA Etude Hydraulique rue G.Lassalle	4 400	4 400	
13258 ACBA Fonds de Concours Investissement 2016	600 000	300 000	300 000
1341 DETR (Ecole Langevin)	5 880	5 897	
1341 DETR (Ecole Abbadie)	81 538		81 521
1346 PVR	14 942	14 943	
024 Vente Erramoun	45 000		45 000
024 Vente terrain Delaur	650 000		650 000
024 Vente Garcia (pour remboursement emprunt in fine)	400 000		
Recettes financières	683 744	694 136	
16 Emprunts Nouveaux (pour mémoire BP 2016 : 900 000€)	0		
10222 FCTVA	190 872	190 873	
10223 Taxe d'aménagement	115 000	125 391	
276351 GFP de rattachement (rembt Dette SITCOM)	121 928	121 927	
1068 Excédent de fonct capitalisé	255 944	255 944	
Total recettes réelles d'investissement	2 527 882	1 061 753	
Recettes d'ordre d'investissement	1 126 475	937 690	
021 virement à la section d'investissement	219 314		
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	209 000	239 530	
041 Opérations patrimoniales	698 161	698 159	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 654 357	1 999 442	

La comparaison a été faite par rapport au budget.

Les recettes d'équipement s'élèvent à 1 844 138 €, 367 617 € ont été réalisés en 2016 et il reste à réaliser 1 076 521 €. Ce montant peut paraître énorme mais y est inclus les 300 000 € qui doivent être versés par l'Agglomération et la vente des terrains Delaur pour 650 000 €.

Il indique que ce qui a été prévu au budget sera réalisé mais avec un peu de décalage.

Il souligne qu'il n'y aura pas d'emprunt alors que 900 000 € étaient prévus.

10223 : Taxe d'aménagement : En 2015, il y avait eu une réalisation de recettes pour un montant de 50 000 €, le montant s'élève à ce jour à 125 391 € soit + 10 000 € par rapport à la prévision budgétaire.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	BP 2016	CA 2016	RAR 2016
Dépenses d'équipement	1 900 000	1 449 175	449 000
opération 107 : Ecoles	539 333	362 696	176 635
opération 113 : Bâtiments communaux	257 349	200 887	56 425
opération 120 : Complexe Sportif	16 549	15 988	
opération 34 : Voirie et Réseaux	828 469	612 075	215 940
opération 36 : Centre ville aménagement voiries	30 502	30 488	
opération 87 : Acquisitions foncières	59 293	58 718	
opération 91 : Acquisitions de biens	168 505	168 322	
Dépenses financières	886 780	672 304	
1641 Emprunts	647 352	432 882	
168758 Dette SITCOM	121 928	121 927	
27638 EPFL dette en Capital	117 500	117 495	
Total dépenses réelles d'investissement	2 786 780	2 121 479	
Dépenses d'ordre d'investissement	808 161	785 184	
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	110 000	87 024	
041 Opérations patrimoniales	698 161	698 159	
001 déficit d'investissement reporté	59 416	59 415	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 654 357	2 966 078	

Concernant les dépenses d'investissement, Monsieur le Maire précise qu'il était prévu de réaliser 1 900 000 €, ont été réalisés 1 449 175 € et il reste à réaliser 449 000 €.

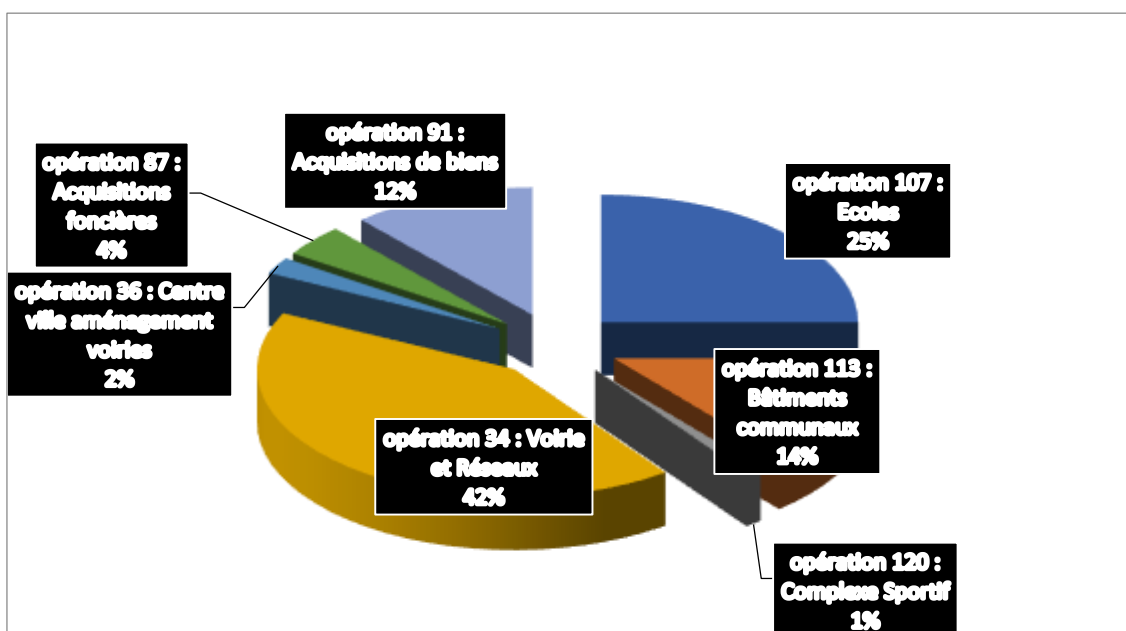
Il souligne que la Ville est intervenue 147 fois sur divers dossiers (écoles, bâtiments, voirie, centre sportif...).

Il commente un camembert faisant état de la répartition des principales dépenses d'investissement :

Voirie : 42 %

Ecoles : 25 %

Bâtiments communaux : 14 %



Discussion :

Monsieur Jean DUBOURDIEU, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire sur le CA 2016, souhaite porter à la connaissance du Conseil Municipal et des administrés ici présents, la vision de son groupe de l'exécution des deniers publics durant l'année 2016.

Il rappelle que le Conseil Municipal délibère uniquement sur l'exécution des dépenses et recettes 2016 prévues au budget 2016, en fonctionnement tout d'abord, en investissement ensuite.

Il tient à remercier Monsieur le Maire, Mme la DGS et les services comptables pour la qualité des documents remis et notamment la synthèse du Compte Administratif 2016.

En fonctionnement :

Il constate avec satisfaction que les dépenses de fonctionnement ont baissé de 4,25 % par rapport au budget 2016, soient 327 901 € de moins.

Cela est très encourageant, mais si l'on regarde de plus près, on constate que sur le chapitre 011, charges à caractère général, 125 017 € ont été économisés sur l'énergie et l'électricité. Il se demande si le gain est obtenu grâce au groupement de commande avec l'ACBA ou lié à une facture oubliée de la part du prestataire. Lors de la commission des finances, Monsieur le Maire a indiqué qu'il avait pris des renseignements auprès du fournisseur d'électricité et que tout avait été payé. Il espère donc que cela soit vrai et que la Commune n'est pas une mauvaise surprise cette année.

Sur le chapitre 67, charges exceptionnelles, deuxième économie et non des moindres, 150 000 €, prévus pour clôturer le désengagement auprès de la SEPA du projet de La Lèbe qui ne sont pas payés. Là par contre il faudra un jour payer l'addition.

Son équipe reste donc très réservée sur l'exécution des dépenses de fonctionnement.

En recettes de fonctionnement s'il déplore également la diminution importante des dotations d'Etat, il constate une recette exceptionnelle de 124 708 € dont une grosse partie vient du remboursement des sinistres des salles Ferdinand Darrière et Vigo. Cet argent a été engrangé et pas de travaux en face pour le remplacement de ces salles. Là aussi il faudra un jour penser à construire et cet argent sera déjà dépensé. Donc pas de cocorico sur l'exécution du budget de fonctionnement, le groupe Communistes et Républicains votera contre.

Monsieur Christophe MARTIN remercie tout d'abord les services pour toutes les informations données.

Il estime que l'année 2016 a été un peu favorable grâce au fonds de concours de l'Agglomération.

Il note qu'aucun recours à l'emprunt n'est prévu mais il s'interroge sur le bien-fondé de cette décision car la période est extrêmement favorable pour emprunter avec actuellement des taux très bas. Il se demande s'il n'aurait pas fallu réaliser cette démarche.

Il dit à Monsieur le Maire qu'il aborde dans sa note des travaux d'accessibilité avec la réalisation d'une première tranche pour un montant de 100 000 €. Il souhaiterait obtenir une procédure budgétaire simple qui permettrait d'y voir plus clair. Il se demande si la Commune tient le rythme sur le sujet.

Il estime que la baisse des dotations de l'Etat pour un montant de 220 000 € n'est pas quelque chose de positif. Cependant, la comparaison entre le CA 2016 au BP 2016 montre une variation de 0.42 %. Le taux d'exécution est presque parfait, il n'y a pas de surprise budgétaire.

Il revient maintenant sur quelques ratios importants avec des séquences longues qui l'ont amené à s'interroger.

En effet, durant la période 2013/2016, au niveau de l'évolution des recettes réelles de fonctionnement, il y a une progression de 1 %. En cause, la baisse de la dotation qui est compensée par l'augmentation des produits de l'impôt (8 %) et les droits de mutation (+102 000 €). Par contre, les dépenses sur la même période augmentent de 4 %. Il s'agit d'un premier élément d'alerte. Il pense que la prudence est de mise. Avant d'en venir à l'évolution de la capacité d'autofinancement, il rappelle que ce taux est la différence entre les produits et les charges réelles de fonctionnement.

Sur cette même période, les produits ne diminuent pas, par contre les charges de fonctionnement passent de 6 700 000 € à 6 900 000 €. Depuis 2013, la capacité d'autofinancement brute diminue chaque année. Il fait remarquer que sur la séquence de 2008 à 2012, il y avait une réelle stabilité.

Il revient sur la capacité d'autofinancement brute et dit que si on déduit le poids de la dette, on obtient la capacité d'autofinancement nette et avec ce résultat, la Ville peut procéder alors à des investissements nouveaux sans avoir recours à l'emprunt. Aujourd'hui, il note des éléments d'alerte inquiétants. En effet, de 2013 à 2016 on est passé de 167 000 € à 69 000 €. Si on continue avec un niveau d'engagement des dépenses tel qu'il est aujourd'hui, on se rend compte que la capacité pour la Ville de Boucau s'aggrave et il y a une réduction de la capacité à investir. C'est d'autant plus inquiétant que le poids de la dette diminue. On cumule plusieurs signaux d'alerte qui doivent éclairer tous les conseillers sinon Boucau ne sera plus en capacité de faire de nouveaux investissements.

Monsieur le Maire remercie l'opposition de reconnaître que le travail fourni est de qualité. Il remercie également Mme Odile LE TAILLANDIER et Mme Christiane LLEVOT pour les documents remis à l'ensemble des élus.

Sur le sujet des finances, la transparence est totale.

Il répond à Monsieur Christophe MARTIN qu'il est vrai que la Commune aurait pu recourir à l'emprunt. Il s'est, lui-même, posé la question puisque c'était prévu au budget mais en 2016, il n'y avait pas de besoin. De plus, il aurait fallu rembourser le capital. Ce n'était pas une nécessité urgente. La Ville a un autofinancement de 960 000 €, il pense que c'est le fruit d'une saine gestion.

Concernant les ADAP, il a demandé aux services un tableau de suivi des travaux sur lesquels la Ville s'est engagée. Il rappelle que l'Etat a obligé les Communes à prendre sur les 6 ans à venir des engagements détaillés avec des estimations.

Pour ce qui est de la DGF, par rapport au budget, il n'y a aucune surprise. On constate cependant que l'Etat se désengage chaque année. Les chiffres sont là, la réalité des chiffres ce n'est pas le budget. Depuis 2013 on est à plus de 1 000 000 d'€ de diminution sur la Commune de Boucau. Il dit que la capacité d'autofinancement diminue mais l'Etat, en plus de son désengagement donne des charges supplémentaires. Il donne pour exemple les Nouvelles Activités Périscolaires. La loi SRU et le fonds de péréquation sont des dépenses imposées par l'Etat. Il dit à Monsieur Christophe MARTIN que ce n'est pas normal qu'il n'en parle pas. Si la capacité d'autofinancement diminue c'est à cause du gouvernement dont il partage la même couleur politique.

Concernant les dépenses d'investissement,

Monsieur Jean DUBOURDIEU indique que la Municipalité a réalisé la mise en conformité de l'accessibilité handicapés des écoles et de certains bâtiments communaux. Son équipe avait demandé, pour suivre mieux et plus en détail l'exécution de ces mises en conformité, la création d'une opération comptable spécifique. Il espère que cela sera retenu pour le budget prochain.

Il ne va pas balayer les opérations une par une mais il regrette que les sommes allouées à la réfection de la rue de Matignon n'aient pas été utilisées. Cela veut dire que rien n'a été fait.

Il indique que certains des adjoints étaient persuadés qu'avec les 235 000 € programmés cela serait suffisant pour refaire toute la rue, erreur de jeunesse pour des gens très avertis. Cela sera plus près du million et demi.

Rien de réalisé non plus pour le 9 de Pique pourtant prévu.

Rien non plus pour le chemin Delaur prévu également.

Monsieur Jean DUBOURDIEU se demande si la Municipalité jongle avec des prévisions suivant son humeur.

Le remboursement de l'emprunt diminue sensiblement cette année grâce à un jonglage du non remboursement de l'emprunt in fine de la maison Garcia. Finalement, cette maison permet de minimiser les dépenses d'investissement. Mais il faudra quand même payer.

Concernant les recettes d'investissement,

Monsieur Jean DUBOURDIEU constate qu'il n'y aura pas d'emprunt cette année grâce à un fond de concours de 600 000 € de l'ACBA, ce qui met du beurre dans les épinards. Il rappelle que la Municipalité perd plus de 200 000 € sur la vente des terrains Delaur en ayant abandonné le projet que la mandature précédente avait réalisé. Les explications données sont du niveau d'une cour de récréation « ce n'est pas nous, c'est l'autre qui s'est retiré ». Affligeant, mais perte sèche une fois de plus.

Le niveau de la CAF nette que Monsieur le Maire a si bruyamment dénoncé lors de la campagne et après, n'est pas mieux depuis que son équipe a pris les manettes de la gestion communale. Et si l'on tient compte de l'emprunt Garcia retiré et des 150 000 € de la SEPA non remboursés, la Commune serait en déficit et la CAF serait négative une fois de plus.

Son groupe constate depuis 2013 ;

- que les dépenses de fonctionnement augmentent régulièrement avec une légère inflexion cette année,
- que les frais de personnel augmentent également mais sans inversion de courbe,
- que les recettes de fonctionnement stagnent
- que les dotations d'Etat sont en très nette diminution mais là, il l'accorde, la majorité n'y est pour rien,
- que la CAF nette ne s'améliore pas bien au contraire

Monsieur le Professeur de gestion, il est plus difficile de tenir les cordons de la bourse communale que de donner des cours de gestion à tout bout de champs.

Le groupe Communistes et Républicains votera contre l'investissement du CA 2016.

Monsieur le Maire répond qu'il ne donne pas de cours de gestion, il donne des informations.

Concernant l'affaire Delaur, il rappelle à Monsieur Jean DUBOURDIEU que les 200 000 € de recettes supplémentaires ne sont pas rentrés dans les caisses de la Commune car le projet issu de l'ancienne mandature n'a pas pu se réaliser suite à un recours fait par les riverains. La Commune ne pouvait pas s'y opposer de part la loi. La SEIXO avait la possibilité d'aller au combat sur le recours mais elle a décidé de se retirer.

Un autre promoteur a proposé un projet différent pour 650 000 € au lieu de 850 000 € avec l'accord de tout le monde et la Commune l'a accepté.

Il reproche à Monsieur DUBOURDIEU de nier le recours et lui demande de faire preuve d'un peu d'humilité ! Monsieur le Maire pense que si l'ancienne équipe était restée aux manettes, elle n'aurait pas eu le choix non plus.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la Présidence de Monsieur Louis DARRIBEROUGE, Adjoint,

. **vote** le Compte Administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	3 654 357,00
	Réalisé :	2 966 078,10
	Reste à réaliser :	449 000,00

Recettes	Prévu :	3 654 357,00
	Réalisé :	1 999 442,44
	Reste à réaliser :	1 076 521,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	7 935 314,00
	Réalisé :	7 388 098,59
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	7 935 314,00
	Réalisé :	8 140 378,11
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 966 635,66
Fonctionnement :	752 279,52
Résultat global :	- 214 356,14

VOTE :

Investissement

Pour : 21

Contre : 6 (PS/PC)

Abstention : 1 (FD)

Fonctionnement :

Pour : 21

Contre : 6 (PS/PC)

Abstention : 1 (FD)

-2-

Budget principal 2016 : vote du compte de gestion

Monsieur Francis GONZALEZ, expose au Conseil que le compte de gestion est établi par Mr Jean Marie FRANZAK, Trésorier, à la clôture de l'exercice 2016, qui le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

. **Vote** le compte de gestion 2016, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-3-

Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2016

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, expose à l'assemblée que pour apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales, l'article 11 de la Loi n° 95-127 du 8 février 1995 prévoit que les assemblées délibérantes devront débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité.

Cette disposition s'applique cette année pour le bilan de l'exercice 2016.

Il fait part au Conseil des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'exercice 2016 décrites dans l'annexe jointe.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

. **prend acte** du bilan des acquisitions et cessions immobilières 2016.

ETAT DES ACQUISITIONS **2016**

DESIGNATION DU BIEN	NATURE DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCE CADASTRALE	SURFACE	VENDEUR	CONDITIONS DE L'ACQUISITION	MONTANT
INTEGRATION VOIRIE	TERRAIN	rue de Canditte	BI 112, BI 127, BI 169, BI 171, BI 173, BI 175	27a 10ca	Sté KAUFMAN & BROAD	Acte en la forme administrative du 19/02/2016	Acquisition gratuite
INTEGRATION VOIRIE	TERRAIN	26, rue du Petit Nanot	AB 221	2a	Mme CALLEJA Muriel	Acte en la forme administrative du 15/04/2016	Acquisition gratuite
PROPRIETE ERRAMOUN	PROPRIETE	31, rue Raoul Bramarie	AM 122	3a 54ca	Mr et Mme ERRAMOUN Jean-Francois	Acte de Vente du 8/06/2016	50 000 €
INTEGRATION VOIRIE	TERRAIN	Chemin des Camélias	AB 134	5a 88ca	Madame Marie Josée URETA Monsieur Jean Jacques URETA	Acte en la forme administrative du 8/08/2016	Acquisition gratuite

INTEGRATION VOIRIE	TERRAIN	8, rue Etienne Landaboure	BB 94	2a 99ca	Monsieur Michel René FEVEZ	Acte en la forme administrative du 29/10/2016	Acquisition gratuite
INTEGRATION VOIRIE	TERRAIN	33, rue Etienne Landaboure	BB 72	1a 10ca	Mr et Mme CHAUMAIN Lucien	Acte en la forme administrative du 29/10/2016	Acquisition gratuite
INTEGRATION VOIRIE	TERRAIN	18, rue Etienne Landaboure	BB 85	1a 27ca	Monsieur Jean Emmanuel TAVARES Madame Christelle CLERICE	Acte en la forme administrative du 29/10/2016	Acquisition gratuite
INTEGRATION VOIRIE	TERRAIN	3, rue Etienne Landaboure	BB 39	1a	Mr et Mme ETCHEMENDY Michel	Acte en la forme administrative du 29/10/2016	Acquisition gratuite
INTEGRATION VOIRIE	TERRAIN	31, rue Etienne Landaboure	BB 69	1a 7ca	Madame Sylvie MONGADO Madame Pascale ETCHEBARREN Mr et Mme MONGADO Pierre	Acte en la forme administrative du 29/10/2016	Acquisition gratuite
INTEGRATION VOIRIE	TERRAIN	27, rue Etienne Landaboure	BB 65	15ca	Monsieur Marc COQUEUGNIO T Madame Catherine SALVETE	Acte en la forme administrative du 28/11/2016	Acquisition gratuite

ETAT DES CESSIONS 2016

DESIGNATION DU BIEN	NATURE DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCE CADASTRALE	SURFACE	VENDEUR	CONDITIONS DE LA CESSION	MONTANT
NEANT							

Cette délibération n'est pas sanctionnée par un vote.

–4–

Budget Annexe SPANC : Vote du compte administratif 2016 –

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la Présidence de Monsieur Louis DARRIBEROUGE, Adjoint,

. **vote** le Compte Administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	8 000,00
	Réalisé :	0,00
Recettes	Prévu :	8 000,00
	Réalisé :	696,80

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	696,80
Résultat global :	696,80

VOTE :**Pour : 28 : unanimité**

-5-

Examen et vote du compte de gestion 2016 -SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Monsieur Francis GONZALEZ, expose au Conseil que le compte de gestion est établi par Mr Jean Marie FRANCAZAK, Trésorier, à la clôture de l'exercice 2016, qui le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

. **Vote** le compte de gestion 2016 du SPANC, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE :**Pour : 29 : unanimité**

-6-

Débat d'orientations budgétaires

Monsieur le Maire expose que, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les orientations budgétaires de la Commune faisant l'objet du document ci-annexé ont été soumises au Conseil Municipal en introduction au débat d'orientation budgétaire.

Cadre réglementaire :

Rappel : Le Débat d'orientations budgétaires, prévu par la loi 92-225 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, constitue un moment privilégié de la vie de la collectivité territoriale. C'est une étape essentielle du cycle annuel budgétaire, le premier élément de la communication financière.

Le débat des orientations budgétaires est obligatoire dans les Régions, les Départements, les Communes de 3.500 habitants et plus, leurs Etablissements publics administratifs et les groupements comprenant une commune de plus de 3.500 habitants.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut être organisé au cours de la même séance que celle de l'adoption du budget primitif par le Conseil Municipal.

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), a créé, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence financière des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L.2312-1 du C.G.C.T en complétant les éléments de forme et de contenu du débat des orientations budgétaires.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport.

Désormais, le présent rapport est transmis par le Maire au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont la Commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Eléments de contexte national :

➤ Quelques données macroéconomiques et éléments de conjoncture des finances locales :

- Croissance du PIB pour 2017 : +1,5%
- Inflation : + 0,8 %
- Déficit public (% du PIB) : 2,7 %
- Taux d'intérêt : légère augmentation en prévision
- Nouveau recul de l'épargne brute en 2016 (- 2,6 %) en raison d'une faible hausse des recettes de fonctionnement (+ 0,5 %) et malgré le rythme encore très ralenti des dépenses de fonctionnement (+ 1,1 %). Ce recul serait modéré mais s'observerait pour tous les niveaux de collectivités.
- Une reprise timide des dépenses d'investissement des collectivités locales (+ 1,3 % en 2016, après - 10,5 % en 2015), surtout portée par le bloc communal.
- Une baisse marquée du recours à l'emprunt (- 10 %) et un faible accroissement de l'encours de dette (+ 1,5 % en 2016).

➤ Loi de finances rectificative pour 2016 et loi de finances pour 2017 : principaux éléments intéressant la Commune de Boucau :

Fiscalité : pour 2017 la revalorisation des valeurs locatives cadastrales des propriétés bâties et non bâties est de 0,40 % (art 99LF 2017). Pour mémoire elle était de 1% en 2016.

Réforme de la DGF : la réforme de la DGF annoncée pour 2017 est abrogée (art 138 LF2017).

Pour autant la baisse des dotations se poursuit. Pour le bloc communal, la contribution au redressement des finances publiques est de 1,035 Mds en 2017 (725 Millions pour les communes et 310,5 millions pour les EPCI). Le bloc communal contribue à hauteur de 39,1%.

Reconduction du fonds de soutien à l'investissement local (art 141LF2017) : Peuvent bénéficier des 2^{ème} et 3^{ème} parts les communes et les EPCI à fiscalité propre pour la réalisation de projets de rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes et de sécurisation des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de construction de logements, de développement numérique et de la téléphonie mobile et en vue de la réalisation d'hébergements et équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Indemnités de fonction des élus (art 10 LF2017) : le régime de la retenue à la source est supprimé à compter de l'indemnité du mois de janvier 2017. A compter de cette date, les indemnités relèvent du régime normal de l'impôt sur le revenu. A compter du 1^{er} janvier 2018, ces indemnités seront soumises à la retenue à la source selon les règles de droit commun.

Les résultats de l'exercice 2016 du budget principal

Les résultats du compte administratif 2016 sont les suivants :

Fonctionnement :

- Dépenses : 7 388 098,59 €
- Recettes : 7 800 063,12 €

Excédent de fonctionnement 2016 : 411 964,53 €

Excédent de fonctionnement reporté 2015 : 340 314,99 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé : 752 279,52 €

Investissement :

- Dépenses : 2 966 078,10 € (dont déficit d'investissement reporté 2015 de 59 415,40 €)
- Recettes : 1 999 442,44 €

Déficit d'investissement 2016 : - 966 635,66 €

Restes à réaliser en dépenses 2016 : 449 000 €

Restes à réaliser en recettes 2016 : 1 076 521 €

Excédent des restes à réaliser : 627 521 €

Soit un besoin de financement : -339 114,66 €.

Après affectation du résultat pour couvrir le besoin de financement, **le résultat de fonctionnement à reporter pour 2017 est de 413 164,88 €.**

Structure et gestion de la dette :

- Evolution de la dette sur 3 ans :

CAPITAL RESTANT DU AU 31 DECEMBRE	
Compte administratif 2015	7 560 357 €
Compte administratif 2016	7 127 475 €
Budget primitif 2017 (si non recours à l'emprunt)	6 286 109 €

○ Encours de la dette au 01/01/2017

	NOMBRE D'EMPRUNTS	%	CAPITAL RESTANT DU
CONTRATS CLASSES A	19	57,19%	4 076 250
TAUX FIXE	16	49,08%	3 498 338
Multipériodes : période à tx fixe	2	7,95%	566 684
TAUX VARIABLE	1	0,16%	11 228
BARRIERE SIMPLE - B	1	11,87%	845 940
Barrières simples Bonifix CE B1	1	11,87%	845 940
EMPRUNTS STRUCTURES - E	2	30,94%	2 205 285
Euribor (multiplicateur jusqu'à 5)	1	15,47%	1 102 642
E1 CMS E3	1	15,47%	1 102 642
TOTAL ENCOURS DETTE AU 01/01/2017	22	100,00%	7 127 475

Monsieur le Maire apporte quelques explications sur la classification des emprunts. Il souligne la présence de deux emprunts dits « toxiques » (Classe E) et rappelle que cette question a été évoquée à plusieurs reprises en Commission « finances ». A ce jour, la volonté est de rester en l'état compte tenu que le contexte financier (niveau des taux d'intérêt) est toujours favorable à la Commune.

○ Répartition de la dette par établissements bancaires au 1/01/2017

ETABLISSEMENTS BANCAIRES	NOMBRE D'EMPRUNTS	% nombre d'emprunts	CAPITAL RESTANT DU	% CRD
DEXIA CREDIT LOCAL	6	27,27 %	3 163 399	44,39 %
CAISSE D'EPARGNE	10	45,45 %	2 718 033	38,13 %
CAISSE AGRICOLE PYRENEES GASCOGNE	4	18,18 %	1 088 515	15,27 %
LA BANQUE POSTALE	1	4,55 %	146 300	2,05 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1	4,55 %	11 228	0,16 %
	22	100,00 %	7 127 475	100,00 %

○ **Dette par habitant :**

DETTE AU 01/012017	7 127 475 €
Population totale (source Fiche DGF 2016)	8 095
Ratio Dette par habitant	880,48 €

Monsieur le Maire souligne que du point de vue démographique, la Commune a franchi le seuil des 8 000 habitants.

Pour mémoire, le ratio de dette/habitant (2015) des communes de la strate (5000 à 10000 habitants) est de 862 €.

Les orientations de la Ville de Boucau pour 2017

(les montants mentionnés ci-dessous sont exprimés TTC)

Malgré la poursuite en 2017 de la baisse des dotations de l'Etat, venant limiter ses marges de manœuvre, la Commune souhaite mener à bien des actions et opérations au service et en réponse aux attentes des Boucalais.

En outre, l'action de la Ville de Boucau s'inscrit depuis le 1^{er} janvier 2017 dans un nouvel environnement territorial en construction, celui de la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Cette nouvelle structure de coopération intercommunale va avoir des incidences notamment sur le plan fiscal et budgétaire qui seront développées ci-après.

I- La poursuite des actions/politiques au service des Boucalais dans les secteurs suivants :

En matière d'**aménagement**, la Commune entend poursuivre sa politique de rénovation urbaine, plus particulièrement dans le Bas Boucau. A ce titre, un programme d'action foncière a été instauré sur l'îlot Sépard, permettant à l'Etablissement Public Foncier Local d'engager des négociations foncières avec les propriétaires de ce secteur. Les propriétés Lartigue (86 890 € frais de portage inclus) et Desjardins (193 145 € frais de portage inclus), situées impasse de la fabrique, ont été ainsi acquises par l'EPFL et sont portées pour le compte de la Commune pour une durée de 8 ans.

Les négociations en cours en vue de l'acquisition du bâtiment de la gare (estimée à 130 000 €) procèdent de cette volonté de renforcer la fonction centrale de la Place Sépard en termes de lieu de vie et d'animations, de renforcement de l'offre commerciale et de services.

Cette politique foncière va permettre également la production d'un habitat rénové.

La volonté de la municipalité est de poursuivre la réfection de la voirie communale. Une enveloppe de 204 000 € a été votée par anticipation, lors de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2016 permettant d'engager des travaux dès le 1^{er} trimestre sur les secteurs Bramarie (trottoirs), lotissement Montespan et rue de la fontaine. Le traitement d'espaces publics (parvis de l'église (52 500 €), parkings du curé Legrand (45 900€) et de l'école Langevin (125 000 €) sera également envisagé.

La réhabilitation du chemin Delaur (168 000 €) sera également une priorité.

En 2017, des travaux de restructuration de la voie de Matignon, entrée de ville, sont prévus pour 1 million d'euros. Au-delà de la réfection de la chaussée, ces travaux porteront sur l'enfouissement des réseaux, la mise en place de l'éclairage public et la réalisation de trottoirs. Leur achèvement est prévu à l'automne 2017.

Afin d'améliorer la sécurité, des travaux d'aménagement du carrefour Sevrin Latappy/bas de la côte de Piquessary sont à l'étude, avec démolition de la maison Soriano.

Les études d'aménagement de la rue Georges Lassalle, autre entrée de ville majeure, vont être également poursuivies dans le cadre d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Tarnos. Des premiers travaux de traitement en urgence des eaux pluviales vont être réalisés pour 113 000 €.

Enfin l'objectif est de réaliser en 2017 une étude en vue de l'établissement d'un plan général de circulation et d'aménagement, en partenariat avec l'AUDAP et le syndicat des Transports. Cette étude doit permettre de dégager des solutions afin de définir les modalités d'organisation de la circulation et du stationnement en intégrant les incidences de l'urbanisation à venir (Opérations le Casino, Biremont, ancien collège...), l'arrivée du Tram'bus.... L'objectif de cette étude est de proposer des solutions afin d'apaiser les centralités et les quartiers et ainsi valoriser la qualité de vie de ses habitants. Le coût estimatif de cette étude est de 30 000 €.

Dans le domaine de **l'action sociale**, les travaux de restructuration du bâtiment du CCAS vont débiter en 2017. Echelonnés sur deux exercices, ces travaux vont permettre d'améliorer les conditions d'accueil du public en termes de confidentialité et d'accessibilité ainsi que les conditions de travail des agents et des différentes permanences sociales (MSD, PMI, Mission locale, RAM, PLIE...). Le coût de ces travaux est estimé à 600 000 €.

Soucieux d'accompagner les publics fragiles, le CCAS va accueillir prochainement une permanence juridique de l'Association pour l'Egalité Femmes/Hommes des Pyrénées Atlantiques (réseau CIDFF) dont les missions principales sont d'informer, orienter, accompagner les femmes en priorité, de manière confidentielle et gratuite, dans les domaines du droit, de la lutte contre les violences sexistes, de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, ... Afin de permettre l'accueil de cette permanence à Boucau, il est envisagé d'allouer une subvention de 1250 € à cette association.

La Commune va poursuivre ses engagements pris au titre de l'agenda d'accessibilité (ADAP) adopté en septembre 2015. Une enveloppe estimée de 250 000 € est à prévoir pour 2017.

Les politiques de **l'Enfance/Jeunesse** demeurent en 2017 une priorité pour la Ville.

Les actions déjà engagées telles que les chantiers « jeunes », la bourse au permis de conduire seront reconduites et confortées.

Il en est de même pour l'activité « Pôle Ados » qui va être développée. 3000 € vont être engagés pour équiper le local (situé dans le salon d'honneur du dojo). Un accompagnement financier a été sollicité auprès de la CAF. Un stage « baby sitter » et une bourse au BAFA vont également être mis en place.

La Commune va poursuivre son soutien auprès du Centre Social Dou Boucaou dans ses démarches en vue de l'obtention d'un agrément. L'activité « Pôle Ados », lancée depuis quelques mois, illustre la complémentarité des missions exercées tant par les services municipaux que par le Centre Social dans le domaine de la jeunesse.

En matière scolaire, la Commune va entreprendre des travaux d'extension de l'école maternelle JB Lanusse afin d'augmenter la capacité du dortoir et du restaurant scolaire. Ces travaux, estimés à près de 390 000 €, devraient être achevés fin 2017.

La Commune va accompagner le projet « Ikastola » qui devrait ouvrir ses portes à la rentrée scolaire 2017/2018, par la mise à disposition d'un terrain contre paiement d'une redevance d'occupation.

Pour compenser le désengagement du Département, il est proposé de verser une subvention de 400 € au titre du dispositif RASED.

Afin d'accompagner au mieux les familles et faciliter leurs démarches en matière scolaire et périscolaire, en complément du « guichet unique » qui a été créé au 1^{er} janvier 2017, une réflexion est en cours pour mettre en place un « portail » d'accès internet.

Enfin, l'équipement/renouvellement du parc informatique des écoles se poursuivra en 2017.

Le soutien à la **vie associative**, élément essentiel du bien vivre ensemble à Boucau, constitue une priorité de la municipalité.

Afin de répondre au mieux aux besoins du tissu associatif en termes de locaux, la Commune va réaliser la construction d'une Maison des Associations sur le site de l'ancien bâtiment F. Darrière. Ce futur équipement aura vocation à remplacer les bâtiments « Darrière » et « Vigo », détruits suite à des incendies, la salle Prudet ayant vocation à disparaître dans le cadre de l'opération Biremont, et également à anticiper les besoins futurs.

Actuellement une consultation est en cours auprès d'associations utilisatrices de locaux pour définir au mieux les besoins. L'année 2017 sera consacrée aux études, au choix du maître d'œuvre et au dépôt d'un permis de construire. L'objectif est d'envisager un démarrage des travaux en 2018.

Des études de maîtrise d'œuvre vont être engagées en vue de la réhabilitation/mise aux normes des locaux situés derrière la mairie et mis à disposition du CAEM. Il en est de même pour les conditions d'accueil du Vestibule qui ne sont pas satisfaisantes. Dans un souci de rationaliser les coûts, l'architecte retenu sera chargé d'assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de fermeture et d'aménagement du préau en salles de réunion et de réception. Les travaux du préau seront engagés dès 2017.

La Commune va poursuivre son soutien au fonctionnement des associations par le versement de subventions. Néanmoins, dans ce contexte budgétaire extrêmement contraint, un examen sera porté avec le plus grand soin aux différents dossiers de demande de subventions afin d'assurer la répartition la plus juste.

Afin de valoriser l'activité très riche et diversifiée du tissu associatif, la Ville a le projet d'organiser un forum des associations début septembre 2017.

La **culture**, vecteur de lien social, est également une priorité de la Ville de Boucau. La volonté est de rendre la culture accessible au plus grand nombre en proposant des spectacles et événements dans les domaines les plus divers. Ainsi seront reconduits en vue de leur pérennisation le concert « jazz », les conférences autour de la peinture, les rencontres littéraires...

2017 sera marquée de temps forts dans le cadre des commémorations des 160 ans de la Ville.

En concertation avec la Scène Nationale, des travaux d'entretien et de réparations d'urgence de la salle Apollo sont à envisager pour permettre de continuer à proposer des spectacles, programmés par la Scène Nationale mais également par la Ville, dans des conditions satisfaisantes. Une étude des besoins est en cours.

Enfin, la Commune participe aux travaux de préfiguration en vue de la transformation de la Scène Nationale, à ce jour à statut associatif, en établissement public de coopération culturelle (EPCC).

II- Les conditions de mise en œuvre

A) Assurer la maîtrise des dépenses de fonctionnement :

La réalisation des différentes actions et projets envisagés pour 2017 ne pourra être possible que par une gestion rigoureuse des **charges à caractère général**. Cela va se traduire par la poursuite de la mise en concurrence systématique des fournisseurs, la formalisation par des procédures de marchés publics, la constitution de groupements d'achats (avec le CCAS, villes voisines...). Pour mémoire en 2016, 6300 € d'économies ont été réalisés sur les marchés de fournitures administratives, de produits d'entretien et vêtements de travail.

En 2017, l'un des axes d'optimisation est l'organisation d'une mise en concurrence sur les marchés de la téléphonie.

La démarche « éco responsable », initiée en 2016, va se poursuivre. Une attention particulière sera portée à la maîtrise des consommations d'énergie dans les bâtiments communaux notamment avec l'appui du SDEPA et son service de conseil en énergie partagée, auquel la Commune adhère.

Concernant les **charges de personnel**, l'objectif est de contenir la masse salariale sachant que la Commune devra faire face à :

- des augmentations de charges patronales :

Charge patronale	Ancien taux	Nouveau taux
CNRACL	30,60%	30,65%
IRCANTEC	4,08%	4,20%
URSSAF vieillesse régime général	10,40%	10,45%
Cotisation accident du travail régime général	1,60%	1,70%

-la revalorisation de 0,6% de la valeur du point d'indice servant au calcul du traitement à compter du 1^{er} février 2017

-la prise en compte de la 2^{ème} phase de la réforme des carrières des agents se traduisant par un reclassement dans de nouveaux cadres d'emplois s'accompagnant d'une revalorisation des grilles indiciaires A, B et C et la mise en place d'un abattement sur le régime indemnitaire compensé par des revalorisations indiciaires (+ 4 points supplémentaires pour les catégories A et C et + 6 points pour la catégorie B).

-au versement d'heures supplémentaires au titre de la participation d'agents à l'organisation des scrutins électoraux (présidentielles et législatives).

Ces hausses seront compensées pour partie par la diminution de la prime d'assurance du personnel (remboursement en cas d'arrêt maladie) suite à la conclusion du nouveau contrat au 1^{er} janvier 2017. Après estimation (à effectif constant) une économie de 30 000 € est attendue.

B) Optimiser les ressources :

S'agissant de la DGF, la baisse estimée pour Boucau en 2017 est de -100 000 €

(soit - 1 228 893 € sur les exercices cumulés 2014-2015-2016-2017) au vu des données connues à ce jour.

La Commune devra rechercher d'autres ressources.

Concernant le **levier fiscal**, la volonté de la municipalité est de ne pas accentuer la pression fiscale des ménages.

Par ailleurs, le pacte financier et fiscal, adopté le 4 février dernier, par la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB), suite à la création de cette nouvelle intercommunalité à fiscalité unique, fixe 3 objectifs :

- 1°) Assurer la neutralité fiscale pour les taxes « ménages » (TH, FB, FNB) et atténuer au maximum les conséquences fiscales pour les « entreprises » (CFE)
- 2°) Assurer la neutralité budgétaire pour les communes
- 3°) Assurer la neutralité budgétaire pour l'EPCI fusionné

Dès lors, dans l'objectif d'assurer la neutralité fiscale pour le contribuable, le principe d'un maintien de la fiscalité intercommunale a été retenu.

Ainsi en 2017, les taux des 4 taxes locales seront déterminés afin que le produit fiscal intercommunal de la CAPB sur ces 4 taxes soit, toutes choses égales par ailleurs, identique à la somme des produits fiscaux des 10 EPCI préexistants en 2016.

La détermination des taux uniques de la CAPB sur les 3 taxes « ménages » peut engendrer des variations de taux intercommunaux, soit à la hausse, soit à la baisse, pour les contribuables selon les Communes, par rapport aux taux intercommunaux pratiqués en 2016. Pour les anciennes Communes membres de l'ACBA, les taux intercommunaux vont progresser par rapport à 2016.

Pour assurer la neutralité fiscale pour le contribuable, cette variation de la partie intercommunale des taux est compensée par une variation symétrique des taux communaux. Ainsi à Boucau, les taux communaux « ménage » devront être diminués à hauteur de 35 569 € de produit fiscal.

Cette baisse des taux communaux, pour les communes concernées, qui engendre une baisse des produits fiscaux est compensée par le versement d'une attribution de compensation supplémentaire par la CAPB afin d'assurer à ces communes un maintien des ressources financières. Pour Boucau, l'attribution de compensation, majorée de 35 569 €, s'établira à 2 286 847 € en 2017.

La **cession de biens immobiliers**, propriétés de la Commune, est envisagée pour 2017 :

- Ancienne gendarmerie (Huréous)
- Propriété Paquin (valeur 407 000 €)
- Propriété Rigueiro Millox (valeur 86 000 €)

Sont également inscrits en restes à réaliser en recettes la vente des terrains, situés chemin Delaur à la société In Sitom (650 000€) et la propriété Erramoun (45 000 €) à l'association « Humanisme et Habitat ».

Ces cessions d'éléments du patrimoine vont permettre le financement d'une partie des nouveaux équipements

Des **subventions** sont sollicitées en 2017 auprès de l'Etat au titre de la DETR pour le financement de l'extension de l'école JB Lanusse et auprès du Fonds de soutien à l'investissement local pour la réhabilitation du bâtiment du CCAS.

Enfin la Commune n'exclut pas de recourir à l'**emprunt**, sachant qu'en 2016 aucun prêt n'a été contracté.

III– Vers une projection pluriannuelle

Afin d'assurer un meilleur pilotage des investissements à venir, la procédure des Autorisations de Programme/Crédits de paiement (AP/CP) va être mise en œuvre dès le budget primitif 2017. Ce sera

notamment le cas pour l'opération « réhabilitation CCAS » qui se réalisera sur 2 exercices (2017-2018) ou l'opération « Maison des Associations » à compter de 2018.

Cette technique de l'AP/CP favorise une gestion pluriannuelle des investissements en rendant plus aisé le suivi de la réalisation des investissements. Elle permet de diminuer les reports de crédits et accroît la lisibilité budgétaire.

Par ailleurs, une démarche d'élaboration d'un programme pluriannuel d'investissements (PPI) pour la période 2017-2020 est engagée.

Les premiers éléments de travail ont été présentés lors de la Commission « Finances » du 1^{er} février 2017. Ce travail sera affiné durant l'année 2017.

Monsieur le Maire, ayant terminé son exposé, ouvre le débat.

Monsieur Jean Dubourdieu demande une précision concernant l'attribution de compensation qui sera majorée de 35 569 €, la portant ainsi à 2 286 847 €. Il souhaite savoir si cette somme sera figée à cette hauteur dans l'avenir.

Monsieur le Maire répond qu'il ne peut pas dire ce qu'il en sera dans le futur. Il rappelle que ce sont les membres du conseil communautaire qui décideront par le vote du budget.

Le seul engagement qui a été pris est d'opter pour une fiscalité unique pour les 158 communes dans le cadre de la fusion des 10 EPCI.

Afin d'assurer la neutralité de la fiscalité des ménages et la neutralité budgétaire des communes et de la CAPB, un pacte financier et fiscal a été conclu. Il rappelle que pour Boucau cela va se traduire par une baisse des taux communaux et une hausse de l'attribution de compensation. A ce jour, il ne peut pas dire autre chose. Il rappelle que le contexte peut évoluer en raison des élections présidentielles et législatives et d'une Loi qui en défait une autre.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christophe Martin.

Monsieur Christophe Martin indique, au préalable qu'il commencera par féliciter et remercier les services et notamment Mme la DGS et son équipe pour la présentation technique et formelle de ce rapport d'orientations budgétaires 2017 mais aussi pour la note de synthèse accompagnant le compte administratif 2016.

Le cadre général de ces orientations n'offre pas de grande nouveauté quant aux conditions dans lesquelles doit se construire le budget municipal à venir, et à ses grands équilibres.

Il souhaite faire tout de même quelques remarques qui ont leur importance.

Il lui semble que Monsieur le Maire se lamente un peu moins qu'à l'accoutumée sur le repli des dotations d'État, repli il est vrai moins accusé pour l'année à venir, compensé en partie par les dispositifs de péréquation mis en place récemment.

Si les dotations de l'État sont en repli, tendance de fond, le produit de la fiscalité locale est en revanche en progression, poursuivant là encore un mouvement de fond.

Si le produit de la fiscalité locale vient depuis plusieurs années, fournir l'oxygène budgétaire supplémentaire qui permet de maintenir les recettes de la section de fonctionnement, ce n'est pas en raison non de la progression des taux, mais bien de l'élargissement des bases d'imposition, c'est-à-dire concrètement de l'augmentation du nombre d'habitants et de contribuables dans notre Ville (que ce soit pour les taxes foncières bâtie et non bâtie, la taxe d'habitation comme les droits de mutations, ces derniers en progression de plus de 100 000 € en 2016). En fait, davantage de Boucalais produisent davantage de contributions...

C'est là un élément important qu'il ne cesse de répéter car pour l'instant la Municipalité ne fait que récolter les fruits de la politique volontariste en matière démographique et d'habitat, qui était celle de ses prédécesseurs.

Monsieur Christophe Martin dit que la Municipalité ne pratique, pour l'instant, qu'une politique d'héritage, qui consiste à mettre en œuvre les projets déjà initiés, en laissant tarir, d'ici deux à trois ans, la dynamique démographique, urbaine et fiscale de la Ville.

Il insiste sur ce point car il les oppose très franchement... Son groupe a eu l'occasion de dénoncer ici même, ce choix politique sur d'autres arguments : car cette politique tourne le dos à la construction de la Ville durable qui doit renforcer d'abord ses centralités et son cœur de ville, et le grand projet de la Lèbe qui s'inscrivait dans cette dynamique.

Il l'avait dénoncé aussi car c'est une politique qui alimente les inégalités sociales et la ségrégation résidentielle, et le choix de la municipalité de concentrer une très forte partie du logement social sur le centre ancien n'est pas un choix qui assure l'intégration et le développement du bien vivre ensemble.

Il le dénonce enfin, ici, car ce choix de renoncement vient encore affaiblir la dynamique budgétaire et fiscale de la Ville pourtant indispensable pour assumer les charges d'un budget très contraint.

Concernant la fiscalité elle restera neutre pour les Boucalais, même s'ils observeront une variation des taux communaux, impact direct de la mise en œuvre du pacte fiscal et financier adopté par la nouvelle Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Si l'on en vient maintenant aux efforts de gestion qui viennent d'être évoqués, force est de constater qu'au-delà des éléments de principe auxquels personne ne pourra se refuser de souscrire, tout le monde étant a priori favorable à une « gestion rigoureuse des charges », et la « mise en concurrence des fournisseurs » on aurait aimé être éclairé plus précisément sur leurs traductions concrètes.

Monsieur Christophe Martin dit que Monsieur le Maire se contente d'affirmer des intentions vertueuses sans aucun objectif ou cible affichée pour 2017.

Il en vient maintenant à la section d'investissements...

A la lecture des propositions, manifestement l'année 2017 sera une année de profonde réflexion puisqu'elle sera ... l'année des études.

Il en a compté pas moins de 8 : par ordre d'apparition ... :

- Etude aménagement carrefour Severin Latappy/bas de la cote de Piquessarry,
- Etude d'aménagement de la rue Georges Lassalle,
- Etude d'un plan général de circulation,
- Etude pour un portail d'accès internet en matière scolaire,
- Etude pour une maison des associations,
- Etude pour la réhabilitation du CAEM,
- Etude pour la mise aux normes du vestibule,
- Etude des besoins pour l'Apollo.

Tout en espérant que l'ensemble des conseillers municipaux soient associés aux réflexions et aux discussions qui présideront à ces travaux, il s'interroge sur la capacité financière à passer à la phase concrète de réalisation pour la totalité des investissements proposés.

Lorsque l'on examine les opérations d'investissement qui sont annoncées pour 2017, plus en détail, on constate d'ailleurs que la plupart ne sont en vérité que des reports : la plupart étaient en effet déjà inscrites dans les orientations budgétaires 2016 et elles n'avaient manifestement pas été réalisées : les travaux du CCAS, la mise aux normes des rues de Matignon, l'Apollo et les salles Darrière.

Toutes ces hésitations budgétaires n'aident pas à y voir très clair.

En effet, Monsieur Christophe Martin dit qu'il n'avait pas été opté, jusqu'à ce jour, pour un travail sous la forme d'autorisations de programmes votés en conseil municipal, on ne savait rien ou presque de l'état d'exécution de ces projets, de leur calendrier de réalisation, ni de l'évolution de leurs coûts.

Outre les opérations qu'il vient d'évoquer plus haut, des questions se posent ainsi en particulier sur deux opérations importantes :

– Le CCAS, pour lequel la municipalité imagine un projet à 600 000 euros (dont 100 000 en 2017). Est-ce le solde définitif de l'opération ? Qu'est ce qui a déjà été payé en 2016 ? Combien y aura-t-il de tranches ?

Monsieur Christophe Martin se permet de rappeler à l'ensemble des conseillers et au public que dans le projet du précédent exécutif le nouveau bâtiment du CCAS était intégré dans l'ensemble porté et financé par le promoteur et qu'il n'aurait rien coûté à la Ville. OUI, il dit bien, rien coûté.

Dans le schéma qui a été retenu, si l'on déduit la somme récupérée après la piètre négociation, il en coûtera au bas mot au moins 400 000 euros aux contribuables boucalais. C'est un très mauvais choix. Cet argent « perdu » aurait pu être utilisé de façon plus pertinente, que le seul intérêt du promoteur.

– le deuxième sujet portera sur l'installation de l'IKASTOLA à Boucau. Il apprend au détour des orientations budgétaires que l'Ikastola ouvrira ses portes à Boucau à la rentrée 2017/2018.

S'il se réjouit que l'enseignement du Basque puisse s'effectuer sur la Commune plusieurs questions sans réponse demeurent.

. Que devient le projet de calandretas qui était associé à celui de l'Ikatola ?

. Combien de petits boucalais seront concernés ?

. Peut-on les assurer que cette nouvelle ouverture de classe n'affaiblira pas les autres classes de l'école publique et qu'il n'y aura aucune fermeture de classes à la rentrée ?

Même si la plupart des élus est favorable à l'apprentissage du Basque il n'en demeure pas moins que la responsabilité municipale porte avant tout sur l'offre d'enseignement public qui doit être accueillie sur la Commune.

Monsieur Christophe Martin avait suggéré lors des précédents conseils municipaux, de prendre contact avec l'Office Public de la Langue Basque, établissement public financé par l'Etat, l'Education nationale, la Région et le Département qui accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de l'enseignement du Basque et en basque.

Aujourd'hui, il est possible de mettre en place un enseignement bilingue Basque/Français dans les écoles publiques mais aussi de l'enseignement immersif comme cela sera le cas à l'école Jules Ferry de Bayonne à la rentrée prochaine.

Il ne s'agit pas pour lui d'opposer l'enseignement privé (ou associatif) et public, mais la responsabilité d'une municipalité doit se porter avant tout sur l'offre publique.

Il préconise donc qu'une démarche en ce sens soit engagée, puisque à sa connaissance elle n'a pas été entreprise.

Enfin, puisque la municipalité a choisi d'aborder cette question dans le cadre des orientations budgétaires, il souhaite savoir quelle sera la traduction budgétaire de l'installation de l'Ikastola sur la Commune et sur quels terrains.

Sans transition, ou peut être avec transition, Monsieur Christophe Martin demande à Monsieur le Maire de lui indiquer ce qu'il compte faire des terrains et anciens espaces préfabriqués du Vigo. Ce lieu était le rendez-vous des habitants du quartier qui trouvaient là, à proximité de leurs résidences, matière à se retrouver et entretenir le lien social qui leur est si cher.

La mairie, sous la précédente mandature, y tenait même une permanence du CCAS.

Depuis l'incendie criminel des préfabriqués, aucune solution pérenne ne semble avoir été trouvée. Il demande s'il est possible de l'éclairer sur ce sujet ?

Enfin et pour terminer, la thématique du développement durable et la qualité de vie sur notre Commune resteront le parent pauvre des orientations 2017. Une ligne et demie sur les 11 pages du rapport que Monsieur le Maire a lu.

Outre le très faible engagement de « *poursuivre la démarche éco responsable en matière de consommations d'énergie dans les bâtiments communaux* », on ne trouve aucune perspective : rien sur la Vélodyssée qui doit traverser la Ville, rien sur la lutte contre les pollutions : visuelle (panneaux publicitaires), qualité de l'air (mesures régulières à proximité des lieux de vie), dépollution des anciens sites industriels (Fertiladour, Raffinerie du midi), demain peut-être pollution sonore (avec l'arrivée du laminoir de chez Ada). Plus rien non plus sur l'ambition de mettre en place la démarche d'Agenda 21.

Oui, Monsieur Christophe MARTIN dit à Monsieur le Maire qu'il reste sur sa fin. L'impression d'une réflexion non aboutie, le sentiment que les décisions ne sont imaginées qu'à de courtes échéances, une ambition mesurée, des perspectives limitées, et le risque encore d'une année perdue pour la Ville.

Il attendra avec impatience la traduction budgétaire des projets municipaux.

Monsieur le Maire remercie Christophe Martin de son intervention. Il revient sur ses propos en soulignant qu'il n'y a pas de grande nouveauté dans le débat des orientations budgétaires, il dit qu'il le prend comme un compliment. En effet cela s'inscrit dans la suite logique de ce qui a été fait avant compte tenu que cela paraît cohérent pour la majorité et la population. Il n'y a pas lieu de fondamentalement changer les choses. Il revient également sur les propos de Monsieur Christophe Martin concernant la baisse de la DGF car il sait que cela l'ennuie profondément. Il n'ose pas imaginer qu'elle aurait été sa réaction si cette baisse de la DGF avait été initiée par la droite. Il pense qu'il serait debout sur les tables en train de faire des manifestations partout mais malheureusement cela l'ennuie car c'est la gauche qui l'a fait. Monsieur le Maire fait, de son côté, le constat que chaque année la DGF baisse et cela se retrouve dans les résultats de la Commune.

Concernant les logements, il ne souhaite pas revenir sur l'histoire de la Lèbe et de toutes les études qui ont été faites mais il rappelle que cela fait des années que l'on en parle et qu'il avait été dit qu'il fallait trois mandatures pour y parvenir soit 18 ans. Or, la loi SRU c'est 2025, soit dans 8 ans. Durant 13 ans, la Commune est passée de 13 à 14 % de logements sociaux. Ce n'est pas un jugement mais un constat. A la fin du mandat, en 2020, la Commune sera passée de 15 à 20 %.

Il dit qu'il est dans l'opposition, c'est le jeu, il faut que devant le public et la presse il ait un os à ronger.

Il en est de même concernant les taux d'imposition. Monsieur le Maire dit à Monsieur Christophe Martin que c'est un menteur et qu'il ne sait de quoi il parle. Quand il évoque l'augmentation des taux au niveau de la CAPB c'est normal qu'ils augmentent car la Commune va baisser les siens.

Monsieur le Maire confirme qu'au niveau des ménages il n'y aura pas d'augmentation.

En outre, Monsieur le Maire tient à rappeler que ce soir ce n'est pas le budget primitif qui est voté. Il annonce qu'une commission des finances sera convoquée prochainement en vue de travailler sur la traduction budgétaire des orientations, faisant l'objet du présent débat.

Il revient sur les huit études relevées par Monsieur Christophe Martin et confirme qu'elles portent sur huit sites différents et que ce travail n'a pas été fait jusqu'alors en raison du laxisme dont il a été fait preuve durant treize ans. Aujourd'hui, la municipalité est consciente qu'il y a beaucoup de choses à faire mais des arbitrages seront nécessaires en fonction des coûts, de la sécurité ...

Suite aux incendies des salles F. Darrière et Vigo, la Commune a fait, dans un premier temps, le nécessaire pour reloger un maximum d'associations à la salle Cartillon. De plus, en vue de la démolition de la salle Prudet, dans le cadre de l'îlot Biremont 1, la Commune s'est engagée à construire un nouveau bâtiment à destination des associations.

Pour ce qui est du CCAS, Monsieur le Maire ne souhaite pas revenir sur tout ce qui a été dit sur le sujet.

Il est normal d'évoquer la question de l'Ikastola, mentionnée dans le débat des orientations budgétaires. Il est transparent sur le sujet. Il rappelle que c'est la Commune qui a été sollicitée et même sans l'accord de la Ville, le projet pourrait se faire chez un particulier.

Suite à la sollicitation de l'association, la Commune a répondu qu'elle n'avait pas de locaux disponibles mais réfléchit sur la mise à disposition d'un terrain. Le besoin porte sur un terrain viabilisé de 500 m².

En ce qui concerne le projet de Calandreta, cette démarche n'a pas été initiée non plus par la Commune mais elle l'accompagne. Si cela ne se fait pas c'est qu'il n'y a pas le potentiel, c'est dommage mais c'est ainsi.

La Commune a répondu favorablement à une sollicitation qui s'inscrit favorablement dans la défense des langues et cultures régionales. Aujourd'hui le basque tient la corde, ce n'est pas parce que le projet Calandreta n'aboutit pas que l'Ikastola ne doit pas se faire.

Monsieur le Maire revient sur les thèmes abordés par Monsieur Christophe Martin concernant le développement durable, l'Agenda 21, la Vélodyssée.... Les problématiques de Boucau en la matière sont connues tant au niveau des terrains de la Raffinerie du Midi, Fertildour, que de CELSA, LBC et sont prises en compte par la Municipalité.

Après avoir rappelé que ces orientations feront l'objet prochainement d'une traduction budgétaire, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean Pierre Crespo.

Ce dernier indique qu'en matière d'aménagement, il est certes envisagé de poursuivre une politique de rénovation urbaine, ce à quoi son groupe ne peut que souscrire, puisque les projets proposés ont été initiés par la municipalité précédente. On attend vainement de l'équipe actuelle, incapable de proposer, ce que son groupe dénonce depuis maintenant trois ans, l'élaboration d'un projet de Ville discuté, travaillé et élaboré avec la population. S'agissant des travaux de voirie, si on cumule l'ensemble des dépenses indiquées on arrive à la somme de 595 400 €, plus un million d'euros rue de Matignon et 113 000 € rue Georges Lassalle soit 1 708 400 €. Compte tenu qu'il s'agit du DOB 2017, ils attendront le vote du budget pour voir ce qui sera réellement proposé.

Monsieur Jean Pierre Crespo dit que son groupe souscrit également à l'étude d'un plan général de circulation demandé depuis plusieurs années.

Il est également prévu le démarrage des travaux du CCAS estimés à 600 000 € plus la maîtrise d'œuvre. A ce sujet, il est bon de rappeler l'abandon du projet initialement prévu dans le complexe « le Clos du parc ». Il suffisait d'une modification simplifiée du PLU pour engager ces travaux. La décision inique que la municipalité a prise va coûter très cher à la Ville, puisque déduction faite de la participation du promoteur, c'est la somme colossale de 418 000 € que sera dilapidée sans état d'âme et sans vergogne. Ajouté au million et demi d'euros que coûte l'abandon du projet de La Lèbe, c'est presque 2 millions d'euros d'argent public qui auront été jetés souvent pour des raisons de clientélisme ou de petits arrangements entre amis au détriment de l'intérêt général.

Si la poursuite du programme de l'agenda d'accessibilité pour 250 000 € est une bonne chose, on ne comprend pas très bien les aménagements du salon d'honneur du dojo qui n'ont fait l'objet d'aucune discussion en commission. Il n'est pas évoqué non plus les travaux d'aménagement des tribunes du stade de Piquessary : ces travaux pourtant promis par Monsieur le Maire sont-ils reportés aux calendres grecques ?

En matière scolaire, on note avec satisfaction les travaux d'extension de l'école JB Lanusse. En revanche le projet Ikastola que la municipalité propose d'accompagner est très flou. Quel terrain sera mis à disposition ? Quel est le montant de la redevance d'occupation ? Quel est le projet de construction ? Les classes Calandreta sont-elles toujours d'actualité ? Autant de questions qu'on est en droit de se poser et qui démontrent bien une gouvernance catastrophique à l'origine de la démission de plusieurs conseillers municipaux de la majorité. Car parallèlement, on assiste à la fermeture de salle de classe à l'école publique dans l'indifférence totale de Monsieur le Maire et de son équipe. Il est noté une prévision de subvention de 400 € pour le dispositif RASED pour pallier au désengagement du Conseil Départemental. Il aurait mieux valu que la municipalité soit moteur pour défendre la ZEP quand elle a été supprimée, mais là encore indifférence de l'équipe municipale.

L'étude pour la construction d'une maison des associations aurait dû faire l'objet de la mise en place d'un comité de pilotage, ce n'est pas le cas et on ne peut que le regretter.

La réhabilitation des locaux du CAEM, du vesti-bulle et du préau derrière la Mairie devrait faire l'objet d'une réflexion globale avec les anciennes salles de classe de l'ex école du Bourg comme réalisée il y a quelques années pour l'agrandissement de la Mairie, projet contre lequel Monsieur le Maire c'était d'ailleurs toujours opposé.

Monsieur Jean Pierre Crespo dit qu'il ne voit pas d'actions programmées ou même envisagées pour redynamiser le commerce en centre-ville, le restaurant prévu à la Terrasse est semble-t-il abandonné. Son

groupe aurait souhaité, de la part de la municipalité, une plus grande implication pour proposer aux boucalaises et boucalais un centre-ville attractif.

La Ville fêtera ses 160 ans en 2017 : il est envisagé des travaux salle de l'Apollo. Là aussi, son groupe pense qu'une réflexion globale sur l'avenir du bâtiment aurait dû être menée plutôt que réaliser des travaux à la petite semaine.

Monsieur Jean Pierre Crespo tient à exprimer la satisfaction de son groupe pour l'action menée par l'adjointe à la culture Marie José Roques et pour son dynamisme et son implication dans le développement de la culture sur Boucau.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement doit bien évidemment être poursuivie et celle de la fiscalité est une bonne chose.

La fiscalité ménage va subir quelques modifications en termes d'affichages suite à la création de l'EPCI Pays Basque. Espérons que cela ne restera que de l'affichage car actuellement Monsieur le Maire parle d'objectifs et non de décisions fermes et définitives sur le processus.

La cession de biens immobiliers, pour la plupart acquis par la précédente municipalité, la recherche de subventions, et le recours à l'emprunt sont envisagés pour équilibrer le budget. Là aussi beaucoup d'incertitudes sont à déplorer puisque aucune estimation n'est indiquée sur la somme à emprunter.

En résumé ce rapport d'orientations budgétaires proposé par Monsieur le Maire est à l'image de ce que son groupe constate depuis 3 ans dans les actions menées : fade, insipide et sans saveur, voire même totalement bâclé tellement on peut relever d'incohérences, d'imprécisions, et d'oublis.

Il est quand même regrettable que rien ne soit mentionné sur les problèmes d'environnement ce qui est quand même un comble pour cette municipalité. Les problèmes récurrents de pollution au niveau du site de l'ancienne raffinerie du Midi où les travaux ont dû être arrêtés sur intervention de riverains, semblent être indifférents à la municipalité.

L'aménagement d'une piste cyclable rue Bramarie n'est pas évoqué : ce projet dans le cadre de la « vélodyssée » est-il toujours d'actualité ? Rien non plus sur l'entretien global de l'éclairage public : il souhaite savoir où l'on en est avec le SDEPA à ce sujet ?

Le manque évident de réflexion, le manque d'ambition prégnant depuis le début de cette mandature, le manque de concertation que ce soit au niveau municipal, ou de l'ensemble de la population, auront des conséquences dommageables et parfois irréversibles pour la Commune et cela est bien regrettable.

Monsieur le Maire souhaite apporter des éléments de réponse suite à l'intervention de Monsieur Jean Pierre Crespo. Il revient sur l'absence de projet de Ville et pense que celui présenté par l'ancienne équipe n'a pas dû convenir car elle n'a pas été réélue.

Concernant l'attractivité du centre-ville et l'absence de restaurant, Monsieur le Maire rappelle que c'est l'ancienne majorité qui a fait voter le projet de 14 logements sociaux alors qu'avant il y avait un hôtel-bar-restaurant qui aurait pu très bien fonctionner à l'instar de l'Estanquet à Urt. Il pense avoir de la marge en matière d'attractivité du centre-ville.

Concernant la rue G. Lassalle, Monsieur le Maire dit que c'est sa majorité qui a initié le processus, la précédente ne faisant qu'en parler.

Monsieur Jean Pierre Crespo dit que c'est l'ancienne mandature qui a lancé les études. Monsieur le Maire répond par la négative et fait état des échanges en cours avec Tarnos et l'ACBA.

Monsieur le Maire ajoute qu'il en est de même pour la rue de Matignon. Les élus de l'ancienne mandature en ont parlé mais ils n'ont rien fait. Pendant 13 ans, ils n'ont rien fait hormis de la communication, ils ont fait campagne mais n'ont pas été réélus. C'est que cela ne convenait pas.

Monsieur Jean Pierre Crespo rappelle que lors des dernières élections municipales, PS et PC réunis ont fait 619 de voix de plus que la liste conduite par Monsieur le Maire. Ce dernier répond qu'ils n'ont pas réussi à s'entendre et leur donne rendez-vous en 2020.

Monsieur le Maire ajoute que les aménagements de la rue Politzer ont été également initiés par son équipe.

Il ajoute que quand Monsieur Jean Pierre Crespo parle de clientélisme, ce sont des accusations graves. Ce qu'il regarde c'est l'intérêt des Boucalais. Quand Monsieur Jean Pierre Crespo évoque la Lèbe, Monsieur le Maire dit qu'il ne juge pas utile de lui rappeler l'îlot Biremout, le centre commercial sur le site de Fertiladour

Monsieur le Maire dit que l'on peut parler de Piquessary car il reproche à l'ancienne équipe de n'avoir rien fait.

Monsieur Jean Pierre Crespo désapprouve en rappelant le dojo, le fronton, la salle Cartillon, des lieux de stockage....

Monsieur le Maire répond qu'il ne l'a pas laissé achever son propos. Il souhaite évoquer la commission de sécurité. Il dispose d'un courrier par lequel l'ancienne majorité avait demandé l'annulation de son passage car cela leur faisait peur. Il en est de même pour le restaurant à la Cale, pour l'assainissement, ils ont ouvert et ont refermé ! Son équipe a pris la suite et a dû réaliser les travaux

Monsieur Jean Pierre Crespo dit que Monsieur le Maire ne supporte pas le débat.

Monsieur le Maire désapprouve la remarque. Il répond, certes à sa façon, aux outrances dites car il ne peut pas les laisser passer. Il ajoute qu'ils sont dans l'opposition et doivent avoir un « os à ronger ». Il est certain que cela sera repris dans « l'Étincelle » et cela prouve qu'il le lit !

Concernant l'lkastola, il lui est reproché que cela est flou. Monsieur le Maire indique qu'à ce stade il ne peut pas être plus précis car cela avance doucement, la Commune ne faisant qu'accompagner le projet.

Monsieur le Maire a noté que les documents produits par ses services avaient été appréciés. Il sait ce qu'il fait avec son équipe et les services. Il avance sur les différents dossiers (projet Lartigue, Ilôt Sémard, ancienne gendarmerie, Biremout...) et on verra ce qui se passera lors des prochaines échéances électorales municipales.

Monsieur le Maire dit que les élus de l'opposition ont le droit de ne pas être d'accord et de l'exprimer mais ils doivent lui laisser le droit de ne pas être d'accord avec eux.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres remarques sur le débat des orientations budgétaires et invite notamment Madame Francine Duplasso à s'exprimer. Elle répond qu'elle n'a rien à rajouter.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre acte, par un vote, que le débat des orientations budgétaires a bien eu lieu.

Les membres du Conseil Municipal, disposant des informations sur la situation financière de la Commune, ont discuté des grandes orientations qui définiront les priorités du futur Budget Primitif et se sont exprimés sur les choix et stratégies financières de la collectivité, en particulier en matière de fiscalité et d'investissement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

. Prend acte que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu.

-7-

Réhabilitation du bâtiment du CCAS – Demande de financement au titre du fonds de soutien à l'investissement public local

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du bâtiment du CCAS. Ce projet doit permettre de meilleures conditions d'accueil des usagers en termes de confidentialité, d'accessibilité et améliorer le cadre de travail des agents du CCAS et des différentes permanences sociales qui y sont assurées (MSD, PMI, RAM, Mission Locale...)

Il est précisé que la maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée, après procédure de mise en concurrence, au cabinet d'architectes ALC.

Le coût de cette opération est estimé à 476 322 € HT.

Pour mener à bien ces travaux, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter un accompagnement financier auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local, compte tenu que ce projet répond aux critères d'éligibilité relatifs à la rénovation thermique et à la mise aux normes des équipements publics.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les travaux de réhabilitation du bâtiment du CCAS pour un coût estimatif de 476 322 € HT et de solliciter des financements au taux maximum au titre du fonds de soutien à l'investissement public local.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

- . **Approuve** les travaux de réhabilitation du bâtiment du CCAS pour un coût total de 476 322 € HT,
- . **Sollicite** un accompagnement financier au taux maximum auprès de l'Etat,
- . **Charge** Monsieur le Maire de mener à bien les démarches nécessaires.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-8-

Electrification rurale – Eclairage public neuf (SDEPA) 2017 – –Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n° 16EP026

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques de procéder à l'étude des travaux d'enfouissement des réseaux, rue de Matignon – BC Etude.

Madame la Présidente du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise ETPM.

Monsieur Patrick ACEDO précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Eclairage public neuf (SDEPA) 2017 » et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

- . **Décide** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie de l'exécution des travaux.

- . **Approuve** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

. Montant des travaux TTC	134 429,88 €
---------------------------	--------------

. Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	13 442,99 €
. Frais de gestion du SDEPA	5 601,25 €
TOTAL	<u>153 474,12 €</u>

. **Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

. Participation syndicat	4 500,00 €
. F.C.T.V.A	24 257,07 €
. Participation de la Commune aux travaux à financer sur emprunt	119 115,80 €
. Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	5 601,25 €
TOTAL :	<u>153 474,12 €</u>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

. **Accepte** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-9-

Electrification rurale « Programme génie civil France Telecom Option B 2016 » Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n° 16TE053

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques de procéder à l'étude des travaux de génie civil France Télécom lié à l'enfouissement des réseaux rue de Matignon, lié 16 EF 010.

Madame la Présidente du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise ETPM.

Monsieur Patrick ACEDO précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Génie Civil France Telecom Option B 2016 » et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

. **Décide** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie de l'exécution des travaux.

. **Approuve** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

. Montant des travaux TTC	126 021,24 €
. Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	12 602,12 €
. Frais de gestion du SDEPA	5 250,89 €
TOTAL	<u>143 874,25 €</u>

. **Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

. Participation syndicat	13 246,67 €
. Participation de la Commune aux travaux à financer sur emprunt	125 376,69 €
. Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	5 250,89 €
TOTAL :	<u>143 874,25 €</u>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

. **Accepte** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

Discussion :

Monsieur Jean DUBOURDIEU demande la raison pour laquelle il n'est pas fait référence au F.C.T.V.A.
Monsieur le Maire répond que France Telecom est un tiers non éligible.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-10-

Electrification rurale – Programme « Article 8 (Bayonne) 2017 » – Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n° 16EF010

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques de procéder à l'étude des travaux d'enfouissement des réseaux, rue de Matignon – BC Etude.

Madame la Présidente du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise ETPM.

Monsieur Patrick ACEDO précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Article 8 (Bayonne) 2017 » et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

. **Décide** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie de l'exécution des travaux.

. **Approuve** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

. Montant des travaux TTC	279 834,85 €
. Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	27 983,48 €
. Acte notarié	600,00 €
. Frais de gestion du SDEPA	7 500,00 €
TOTAL	<u>315 918,33 €</u>

. **Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

. Participation concessionnaire	36 000,00 €
. Participation syndicat	36 000,00 €
. TVA préfinancée par le SDEPA	51 303,06 €
. Participation de la Commune aux travaux à financer sur emprunt	185 115,27 €
. Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	7 500,00 €
TOTAL :	<u>315 918,33 €</u>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

. **Accepte** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-11-

SDEPA – programme remplacement ballons fluorescents 2017 – Secteur Laclau – Affaire n° 17BF009

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de remplacement des Ballons Fluorescents armoire AC.

Madame la Présidente du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise ETPM

Il précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale " Remplacement Ballons Fluorescents 2017 " et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

– **Décide de** procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie de l'exécution des travaux.

– **Approuve** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

– luminaires sur console (montant TTC)	0,00 €
– luminaires sur candélabres (montant TTC)	38 179,94 €
– Assistance MOA, MOE, Imprévus	3 817,99 €
– frais de gestion du SDEPA	1 749,91 €
TOTAL	<u>43 747,84 €</u>

– **Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

– participation Syndicat	9 000,00 €
--------------------------	------------

– F.C.T.V.A.	6 889,34 €
– participation de la Commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat	26 108,59 €
– participation de la Commune aux frais de gestion à financer sur fonds libres	1 749,91 €
TOTAL	<u>43 747,84 €</u>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

– **Accepte l'éventuelle** servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

–12–

SDEPA – programme remplacement ballons fluorescents 2017 – Secteur Pastou – Affaire n° 17BF008

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de remplacement des Ballons Fluorescents au lotissement Pastou.

Madame la Présidente du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise ETPM.

Il précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale " Remplacement Ballons Fluorescents 2017 " et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

– **Décide de** procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie de l'exécution des travaux.

– **Approuve** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

– luminaires sur console (montant TTC)	0,00 €
– luminaires sur candélabres (montant TTC)	79 863,84 €
– Assistance MOA, MOE, Imprévus	7 986,38 €
– frais de gestion du SDEPA	3 660,43 €
TOTAL	<u>91 510,65 €</u>

– **Approuve le** plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

– participation Syndicat	19 000,00 €
– F.C.T.V.A.	14 410,95 €
– participation de la Commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat	54 439,27 €

– participation de la Commune aux frais de gestion à financer sur fonds libres	3 660,43 €
TOTAL	<u>91 510,65 €</u>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

– **Accepte l'éventuelle** servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

–13–

SDEPA – programme remplacement ballons fluorescents 2017 – Secteur Politzer– Affaire n° 16BF028

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de remplacement des Ballons Fluorescents armoire AB.

Madame la Présidente du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise ETPM.

Il précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale " Remplacement Ballons Fluorescents 2017 " et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

– **Décide de** procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie de l'exécution des travaux.

– **Approuve** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

– luminaires sur console (montant TTC)	0,00 €
– luminaires sur candélabres (montant TTC)	62 642,94 €
– Assistance MOA, MOE, Imprévus	6 264,30 €
– frais de gestion du SDEPA	2 871,13 €
TOTAL	<u>71 778,37 €</u>

– **Approuve le** plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

– participation Syndicat	15 500,00 €
– F.C.T.V.A.	11 303,54 €
– participation de la Commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat	42 103,70 €
– participation de la Commune aux frais de gestion à financer sur fonds libres	2 871,13 €
TOTAL	<u>71 778,37 €</u>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

– **Accepte** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

Discussion :

Madame Annie VALOT souligne l'importance des frais de gestion.

Madame Francine DUPLASSO demande des précisions sur le secteur des travaux rue Politzer. Elle espère obtenir les renseignements lors de la prochaine commission des travaux.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

–14–

Acquisition de la parcelle AB 58– Quartier du Petit Nanot –

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, expose au Conseil que la Commune envisage d'entreprendre des travaux de réfection et aménagement de la voirie au quartier Petit Nanot.

A cet effet, la Commune souhaite se rendre propriétaire de la parcelle AB 58 d'une contenance de 392 m² appartenant à Mme Marie José DUPRAT, aux fins de régularisation puisque cette parcelle constitue une partie de l'emprise de la voirie de la rue du Petit Nanot.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

. **Décide** d'acquérir à titre gratuit auprès de Madame Marie José DUPRAT, la parcelle cadastrée AB 58 d'une contenance de 392 m²,

. **Charge** Monsieur le Maire de mener à bien les démarches nécessaires à la signature de l'acte en la forme administrative qui entérinera le transfert de propriété,

. **Dit** que Madame Marie Ange THEBAUD sera chargée de signer pour le compte de la Commune le dit acte en vue de l'acquisition de la parcelle AB 58.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

–15–

Désignation des représentants de la Commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire explique que par délibération du 4 février 2017 prise en application de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des impôts, le Conseil Communautaire a créé une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre la Communauté d'Agglomération Pays Basque et ses Communes membres et a fixé sa composition à un membre titulaire et un membre suppléant par Commune membre, soit 158 titulaires et 158 suppléants.

Cette commission procédera à l'évaluation du montant des charges et des recettes financières transférées à la Communauté d'Agglomération et correspondant aux compétences dévolues à la Communauté d'agglomération. Elle devra rendre en 2017 son rapport sur l'évaluation du montant des charges transférées.

Dans ce cadre, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la Commune à la CLECT. Sont proposés :

- . Monsieur Francis GONZALEZ, Maire, en qualité de membre titulaire ;
- . Monsieur Louis DARRIBEROUGE, Adjoint chargé des coopérations externes, eau et assainissement, marchés publics, en qualité de membre suppléant.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

- . **Désigne** en tant que représentants de la Commune de Boucau à la CLECT :
- . Monsieur Francis GONZALEZ, en qualité de membre titulaire
- . Monsieur Louis DARRIBEROUGE, en qualité de membre suppléant.

VOTE :

Pour : 23

Abstentions : 6 (JD, JPC, MD, CM, PF, FD)

-16-

Prise de compétences politique linguistique en faveur de la langue basque et culture basque par la Communauté d'Agglomération Pays Basque

Madame Marie José ROQUES, Adjointe, indique que par délibération du 4 février 2017, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque s'est prononcé favorablement sur une prise de compétences en matière de politique linguistique en faveur de la langue basque et de culture basque.

Il s'agissait de prendre en considération la position de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques quant à la dissolution prochaine du Syndicat Intercommunal de Soutien à la Culture Basque et permettre que la Communauté d'Agglomération Pays Basque puisse se substituer au Syndicat, dans les délais les plus rapides.

Ces compétences seront applicables sur l'ensemble du territoire communautaire. Elles ne déposséderont pas pour autant les Communes de la possibilité de promouvoir la langue et la culture basques sur leur périmètre et dans leurs domaines de compétences.

La compétence politique linguistique en faveur de la langue basque a pour ambition de garantir :

- . La promotion et l'usage de la langue basque dans le fonctionnement interne de l'institution intercommunale, dans ses relations avec les usagers et dans sa communication en direction des habitants et des acteurs du territoire ;
- . La prise en compte de la transmission, de l'usage et de la promotion de la langue basque dans la définition et la mise en œuvre des politiques et services publics intercommunaux ;

- . L'ingénierie et des partenariats avec les Communes et leurs groupements concernant la promotion de la langue basque dans le fonctionnement interne des institutions communales et la mise en œuvre des politiques et services publics des Communes et de leurs groupements ;
- . Des actions de sensibilisation et de promotion de la langue basque de dimension intercommunale en direction de la population ;
- . La représentation du bloc communal au sein de l'Office Public de la Langue Basque (en substitution du SISCb et du Conseil des élus du Pays Basque) ;
- . Une coopération linguistique transfrontalière avec les collectivités publiques d'Euskadi et de Navarre.

La compétence culture basque recouvre quant à elle les actions suivantes :

- . Elaboration d'un projet stratégique de promotion de la culture basque, impactant transversalement tous les champs culturels et artistiques (patrimoine, architecture, spectacle vivant, littérature, lecture publique, bertsolarisme, arts visuels, industries culturelles etc.) ;
- . Mise en œuvre de ce projet stratégique dans le cadre des compétences culturelles directement exercées par la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;
- . Ingénierie auprès des communes et partenariats avec ces dernières ou leurs groupements dans le champ des interventions culturelles communales ;
- . Partenariats avec l'Etat, la Région et le Département dans le cadre de leurs compétences culturelles respectives ;
- . Représentation du bloc intercommunal au sein de l'Institut Culturel Basque en substitution du Syndicat Intercommunal de Soutien à la Culture Basque ;
- . Mise en place d'un observatoire de la culture basque ;
- . Participation au projet Bilketa (en substitution du SISCb) ;
- . Coopération transfrontalière en matière de culture basque avec les collectivités publiques d'Euskadi et de Navarre.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-17 ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré

- . **décide** d'émettre un avis favorable à la prise de compétences « Politique linguistique en faveur de la langue basque » et « Culture basque » par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Discussion :

Madame Francine DUPLASSO souhaite savoir quelle est la langue utilisée lors des réunions au sein de la CAPB.

Monsieur le Maire répond que c'est le français mais des interventions sont possibles en basque et gascon à condition de les traduire.

Suite à plusieurs interventions en basque, il dit s'être élevé contre cela car il considérerait que tous les basques comprenaient le français mais que tous les français ne comprenaient pas le basque. De plus, ces EPCI sont le fruit de la Loi NOTRe qui est en français.

Madame Francine DUPLASSO se dit être étonnée par un article paru sur Sud-Ouest éco en date du 24 février 2017 où elle a appris que Bayonne avait une « partie française ». Elle rajoute qu'elle n'est absolument pas contre le basque mais elle est française avant tout. Elle pense que les limites sont

dépassées et s'inquiète de la tournure des choses. Il va bientôt falloir apprendre le basque pour vivre à Boucau.

Monsieur le Maire souscrit à ces propos mais la France est un pays de tolérance. Il rappelle qu'il s'est battu pour que la langue gasconne soit reconnue. Aujourd'hui, le territoire des 158 Communes comporte des racines gasconnes et c'est indiscutable. La culture gasconne est inscrite dans le marbre.

Dans les conseillers délégués, il y a un élu, Benat Arrabit, porteur de la délégation « culture basque et gasconne » mais les commissions ne se sont pas encore mises en place. Il fera en sorte d'y participer.

Il s'agit effectivement d'une vraie question.

Il rappelle que l'Agglomération compte 233 membres, quant à lui, il ne représente qu'une voix.

Madame Francine DUPLASSO dit que sur internet et sur les blogs, l'Agglomération a mis un logo en français et en basque. Il n'y a aucune traduction en gascon. Elle se demande combien coûte la traduction en basque.

Monsieur le Maire répond que la défense d'une culture a un coût.

Monsieur Jean DUBOURDIEU dit être choqué par l'objet de cette délibération qui est la prise de compétences politique linguistique en faveur de la langue basque et culture basque par la CAPB. On fait une restriction une fois de plus.

Monsieur le Maire répond que le syndicat de la culture basque va disparaître. Il rappelle que sous la mandature de Mr Jacqué, la Commune avait adhéré au syndicat de la culture basque et cela a perduré.

Les compétences de ce syndicat vont être transférées à l'Agglomération qui prélèvera directement la cotisation de la Ville sur l'attribution de compensation.

VOTE :

Pour : 26

Contre : 2 (FD, ND)

Abstention : 1 (JD)

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire annonce que le prochain Conseil Municipal se déroulera le 3 avril où sera notamment inscrit à l'ordre du jour le vote du budget.

Concernant l'EPCI unique il fait part de l'avancée des travaux avec entre autres, la désignation des 69 membres élus.

Le conseil permanent est composé du conseil exécutif et des 44 conseillers désignés par le conseil communautaire. Ce conseil exécutif, facultatif, est composé des 15 vice-présidents et de 9 conseillers délégués et se réunira le mardi, tous les 15 jours.

Il précise qu'il a été désigné conseiller délégué en charge de la fiscalité malgré son souhait de bénéficier des finances.

A ce jour, les commissions ne sont pas désignées. On ne connaît pas leurs Présidents, ni leurs modes de fonctionnement. Il se dirigera vers celles qui auront un intérêt pour la Ville de Boucau.

Il annonce que la première réunion des 69 personnes du conseil permanent est prévue le mardi 28 mars.

Il déclare que l'on retrouve les mêmes élus Boucalais au sein des différentes instances et souligne qu'il s'est retiré de la commission d'appel d'offres mais qu'il a proposé Madame Marie José ESPIAUBE qui y était très assidue.

Celle-ci déplore le manque de présence de certains élus ce qui engendre des problèmes de quorum.

LA SEANCE EST LEVEE A 22 H

